



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 01/AONR/EDC/CIPM/2024 DU 20 MARS 2024**

**POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE GLOBALE
DOMMAGES LIEES A L'EXPLOITATION DES BARRAGES
RESERVOIRS DE MBAKAOU, MAPE, BAMENDJIN ET DES
AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE LOM PANGAR,
MEMVE'ELE ET LEURS RESEAUX ASSOCIES**

FINANCEMENT : Budget EDC

IMPUTATION : F050118, F010115, F020115, F030116, I041401

EXERCICES 2024 - 2025

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----|
| PIECE N°0 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER----- | 3 |
| PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)----- | 6 |
| PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO) ----- | 17 |
| PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)----- | 27 |
| PIECE N°4 : PROPOSITION TECHNIQUE TABLEAUX TYPES ----- | 37 |
| PIECE N°5 : PROPOSITION FINANCIERE TABLEAUX TYPES----- | 43 |
| PIECE N°6 : TERMES DE REFERENCE ----- | 53 |
| PIECE N°7 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)..... | 89 |
| PIECE N°8 : MODELE DE MARCHE----- | 100 |
| PIECE N°9 : MODELES DES PIECES A UTILISER ----- | 105 |
| PIECE N°10 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS ----- | 111 |

PIECE N°0 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER



Yaoundé, le

20 MARS 2024

Nos Réf. : 0543/2024/EDC/DG/DEX/SDAfp/DM/CAO

B
S
N

Le Directeur Général

À

1. CHANAS ASSURANCE
2. SANLAM ASSURANCES
3. ATLANTIQUE ASSURANCE
4. SAAR ASSURANCES
5. ROYAL ONYX INSURANCE Cie
6. AXA CAMEROUN

Référence : Souscription des polices d'assurance globale dommages liées à l'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Mapé, Bamendjin et des aménagements hydroélectriques de Lom Pangar, Memve'ele et leurs réseaux associés.

Financement : Budget EDC, exercices 2024 et 2025, lignes F050118, F010115, F020115, F030116 et I041401

Madame / Monsieur,

1. J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifiés pour le projet cité en référence, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner.
2. Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au projet cité en référence.
3. Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Bureau du Courrier de EDC, 4^{ème} étage, Porte 412, Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle BP : 15111 Yaoundé, Tél 222 23 19 30, 222 23 10 89. Fax: 222 23 11 13, E-mail: info@edc.cm, sur présentation d'un reçu de versement dans le compte N°335988 ouvert au nom de l'ARMP dans les livres des différentes agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), d'une somme non remboursable de cinq cent mille (500 000) FCFA, représentant les frais d'achat du dossier.
4. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de :
 - **Lot 1 : Vingt-huit millions (28 000 000) FCFA ;**
 - **Lot 2 : Quarante millions (40 000 000) FCFA.**
 - **Lot 3 : Trois millions quatre cent mille (3 400 000) FCFA.**

Elles doivent être remises au Bureau du Courrier de EDC, 4^{ème} étage, Porte 412, Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle au plus tard le 23 AVR 2024 à 12



heures, heure locale. Les plis seront ouverts ce même jour à 13 heures en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

5. La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après :

| N° | CANDIDATURES | PAYS D'ORIGINE | ADRESSES COMPLÈTES |
|----|----------------------|----------------|--|
| 1 | CHANAS ASSURANCE S.A | Cameroun | Rue du DWARF Bonanjo, Douala, Cameroun. B.P. 109. Tél: +237 233 42 14 74 +237 679 803 983 +237 699 302 713 Fax: +237 233 429 960 Email: chanas@chanasassurances.com Web: www.chanasassurances.com |
| 2 | SANLAM ASSURANCES | Cameroun | 34 Rue Dinde, Bonanjo, Douala, Cameroun. B.P. 12125. Tél: +237 233 50 25 01 Fax: +237 233 42 47 27 Web: www.cm.sanlam.com |
| 3 | ATLANTIQUE ASSURANCE | Cameroun | Ancien immeuble SAGA, Bonanjo, Douala, Cameroun. B.P. 2933. Tél: +237 243 89 88 54 Email: contact@atlantiqueassurances.cm Web: www.atlantiqueassurances.cm |
| 4 | SAAR ASSURANCES | Cameroun | Yaoundé, Cameroun. B.P. 11834, Tel: +237 222 20 66 48 Fax: +237 222 20 66 50 Web: www.saar-assurances.com |
| 5 | ROYAL ONYX INSURANCE | Cameroun | Boulevard de la Liberté, Boulangerie du Grenier/Zepol, Akwa, Douala, Cameroun. B.P. 12230. Tél: +237 233 432 750 +237 243 663 883 Web: www.royalonyx.cm |
| 6 | AXA CAMEROUN | Cameroun | Akwa 309, Rue Bebey Eyidi, Douala, Cameroun. B.P. 4068. Tel: 233403159/233423171 233426271/233426772 Fax: 233426453 Email: axa.cameroun@axa.cm |



ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

6. Les candidats de la liste restreinte peuvent s'associer en groupement avec d'autres candidats de la liste restreinte.
7. Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-dessus indiquée et dans un délai maximum de 5 jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettrez ou non une proposition.

Veuillez agréer, **Madame / Monsieur**, l'assurance de ma parfaite considération.



Copies :

- CA EDC
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Concernés (pour information)
- Affichage (pour information)

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 01 /AONR/EDC/CIPM/2024 DU 20 MARS 2024

POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES
LIÉES À L'EXPLOITATION DES BARRAGES RÉSERVOIRS DE MBAKAOU, MAPÉ,
BAMENDJIN ET DES AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES DE LOM PANGAR,
MEMVE'ELE ET LEURS RÉSEAUX ASSOCIÉS

FINANCEMENT : Budget EDC – Exercices 2024 et 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Bamendjin, Mapé et des aménagements hydroélectriques de Lom Pangar et Memve'elet, le Directeur Général de Electricity Development Corporation (EDC) lance un Appel d'Offres National Restreint pour la Souscription des polices d'assurance Globale Dommages de ces ouvrages au titre des exercices 2024 et 2025.

Le présent Appel d'Offres fait suite à la sollicitation à manifestation d'intérêt N° 06/ASMI/EDC/DG/SDAG/SM/2023 publiée le 10 août 2023 dans le journal des marchés de l'ARMP.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont réparties en **trois (03) lots distincts** comme suit :

- Lot N°1 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés ;
- Lot N°2 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Memve'elet et ses réseaux associés ;
- Lot N°3 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Bamendjin et Mapé.

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Délais d'exécution

La période de couverture est de **vingt-quatre (24) mois** pour tous les lots, répartis comme suit :

- Tranche ferme au titre de l'exercice 2024 : douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations ;
- Tranche conditionnelle au titre de l'exercice 2025 : douze (12) mois dans les conditions précisées dans le DAO.

4. Coût prévisionnel des prestations

Le coût prévisionnel TTC de l'opération à l'issue des études préalables est :

Lot N°1 : Un milliard quatre cent millions (1 400 000 000) FCFA à raison de sept cent millions (700 000 000) FCFA par tranche ;

Lot N°2 : Deux milliard (2 000 000 000) FCFA à raison d'un milliard (1 000 000 000) FCFA par tranche ;

Lot N°3 : Cent soixante-dix millions (170 000 000) FCFA à raison de quatre-vingt-cinq millions (85 000 000) FCFA par tranche.



5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux Compagnies d'Assurance de droit camerounais ci-après :

| N° | CANDIDATURES | PAYS D'ORIGINE | ADRESSES COMPLÈTES |
|----|----------------------|----------------|--|
| 1 | CHANAS ASSURANCE S.A | Cameroun | Rue du DWARF Bonanjo, Douala, Cameroun. B.P. 109. Tél: +237 233 42 14 74 +237 679 803 983 +237 699 302 713 Fax: +237 233 429 960 Email: chanas@chanasassurances.com Web: www.chanasassurances.com |
| 2 | SANLAM ASSURANCES | Cameroun | 34 Rue Dinde, Bonanjo, Douala, Cameroun. B.P. 12125. Tél: +237 233 50 25 01 Fax: +237 233 42 47 27 Web: www.cm.sanlam.com |
| 3 | ATLANTIQUE ASSURANCE | Cameroun | Ancien immeuble SAGA, Bonanjo, Douala, Cameroun. B.P. 2933. Tél: +237 243 89 88 54 Email: contact@atlantiqueassurances.cm Web: www.atlantiqueassurances.cm |
| 4 | SAAR ASSURANCES | Cameroun | Yaoundé, Cameroun. B.P. 11834, Tel: +237 222 20 66 48 Fax: +237 222 20 66 50 Web: www.saar-assurances.com |
| 5 | ROYAL ONYX INSURANCE | Cameroun | Boulevard de la Liberté, Boulangerie du Grenier/Zepol, Akwa, Douala, Cameroun. B.P. 12230. Tél: +237 233 432 750 +237 243 663 883 Web: www.royalonyx.cm |
| 6 | AXA CAMEROUN | Cameroun | Akwa 309, Rue Bebey Eyidi, Douala, Cameroun. B.P. 4068. Tel: 233403159/233423171 233426271/233426772 Fax: 233426453 Email: axa.cameroun@axa.cm |

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le budget de Electricity Development Corporation (EDC), exercices 2024 et 2025, sur les lignes d'imputation budgétaire F050118, F010115, F020115, F030116 et I041401.



7. Consultation du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables de 07h30mn à 15h30mn au Bureau du Courrier de EDC, 4^{ème} étage, Porte 412, Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle, BP : 15111 Yaoundé, Tél : 222 23 19 30, 222 23 10 89 Fax : 222 23 11 13, E-mail : info@edc.cm dès publication du présent avis.

8. Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Bureau du Courrier de EDC, 4^{ème} étage, Porte 412, Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle BP : 15111 Yaoundé, Tél : 222 23 19 30, 222 23 10 89 Fax : 222 23 11 13, E-mail : info@edc.cm, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement dans le compte N°335988 ouvert au nom de l'ARMP dans les livres des différentes agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), d'une somme non remboursable de **cinq cent mille (500 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du dossier. La copie dudit reçu sera déposée au lieu de retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un **(01) original et six (06) copies** marquées comme tels doit être déposée au bureau du courrier de EDC, 4^{ème} étage porte 412, Immeuble hibiscus Yaoundé, Tél : +237 222 23 11 03, fax : +237 222 23 11 13, au plus tard le 23 AVR 2024 à 12 heures, heure locale, et revêtue de la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°01 - AONR/EDC/CIPM/2024 DU 20 MARS 2024**

**POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES
LIEES A L'EXPLOITATION DES BARRAGES RESERVOIRS DE MBAKAOU, MAPE,
BAMENDJIN ET DES AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE LOM PANGAR,
MEMVE'ELE ET LEURS RESEAUX ASSOCIES
Financement : budget EDC-Exercices 2024 et 2025
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission pour chaque lot, établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances dont la liste figure dans la pièce N°10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le montant de ladite caution est fixé comme suit :

- **Lot 1 : Vingt-huit millions (28 000 000) FCFA ;**
- **Lot 2 : Quarante millions (40 000 000) FCFA.**
- **Lot 3 : Trois millions quatre cent mille (3 400 000) FCFA.**

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles



devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres notamment, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des plis contenant les pièces administratives et l'offre technique interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des plis contenant les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

~~23 AVR 2024~~ L'ouverture des plis contenant les pièces administratives et les offres techniques aura lieu le ~~23 AVR 2024~~ à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC dans la salle de réunion du 5^{ème} étage sise à l'immeuble Hibiscus, avenue Charles de Gaulle. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concerne que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise.

12. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

- Dossier administratif resté incomplet ou non conforme après le délai de 48h accordé par la commission après l'ouverture des plis ;
- Fausses déclarations, production de faux documents ou de documents falsifiés ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Absence d'attestation CIMA ;
- Absence d'agrément MINFI ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100 ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ;

2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :

| Critères | Notation (Points) |
|--|-------------------|
| 1. Présentation générale de l'offre | 2 |
| 2. Références générales du soumissionnaire | 6 |
| 3. Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires (techniques et industriels) | 11 |
| 4. Compréhension de la mission et description détaillée des garanties offertes | 14 |
| 5. Modalités de mise en jeu des garanties | 12 |
| 6. Couverture des engagements réglementés | 20 |
| 7. Couverture de la marge de solvabilité | 20 |



| | |
|---|-----|
| 8. Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq derniers exercices (2018-2019-2020-2021-2022) | 10 |
| 9. Traité de réassurance en cours de validité | 5 |
| Total | 100 |

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

13. Méthode de selection

Les Assureurs seront choisis selon la méthode du **mieux disant (qualité-coût)**, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

14. Nombre maximum de lots

Un soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attribuaire de plus d'un (01) lot. Au cas où un soumissionnaire serait le mieux disant pour plusieurs lots, le Maître d'Ouvrage lui attribuera le lot suivant sa liste de préférence précisée dans l'offre financière.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au bureau du courrier de EDC, au 4^{ème} étage de l'immeuble hibiscus, BP 15 111 Yaoundé, Tél 22 23 11 03, Fax : 22 23 11 13, mail : info@edc.cm.

Fait à Yaoundé le **20 MARS 2024**



Ampliations :

- CA EDC (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- DG/EDC (pour information)
- Président CIPM / EDC (pour information)
- Archives-Chrono / EDC



RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER

N° 01 /RNIT/EDC/CIPM/2024 OF 20 MARS 2024

FOR THE SUBSCRIPTION OF GLOBAL DAMAGE INSURANCE POLICIES RELATED TO
THE OPERATION OF MBAKAOU, MAPE, BAMENDJIN RESERVOIR DAMS AND
HYDROELECTRIC PLANTS OF LOM PANGAR, MEMVE'ELE AND ASSOCIATED
ELECTRICAL NETWORKS

FINANCING: EDC Budget – 2024 and 2025 Financial Years

1. Subject of the invitation to tender

Within the framework of operating the, Mbakaou, Mape, Bamendjin reservoir dams and Lom Pangar, Memve'elet hydroelectric facilities, the General Manager of Electricity Development Corporation (EDC) hereby launches a Restricted National Invitation to Tenders for the subscription of Global Damage insurance policies for these structures for the financial years 2024 and 2025.

This invitation to tender is launched following the request for manifestation of interest N°06/ASMI/EDC/DG/SDAG/SM/2023 published on August 10, 2023 in the ARMP markets journal.

2. Nature of services

The services to be performed are divided into **three (03) distinct lots** as follows:

- Lot N ° 1 : Subscription of a Global Damage insurance policy related to the operation of the Lom Pangar electrical network associated, Mbakaou, Bamendjin and Mape reservoir dams ;
- Lot N ° 2 : Subscription of a Global Damage insurance policy related to the operation of the Memve'elet hydroelectric plant and electrical network associated.
- Lot N ° 3 : Subscription of a Global Damage insurance policy related to the operation of Mbakaou, Mape and Bamendjin reservoir dams

The consistency of these services is detailed in the Terms of Reference (ToR) of this Tender File.

3. Execution deadline

The coverage period is **twenty-four (24) months** for all lots, broken down as follows:

- Firm phase for fiscal year 2024: twelve (12) months from the date of notification of the Start-Off Service Order ;
- Conditional phase for fiscal year 2025: twelve (12) months under the conditions specified in the bidding documents.

4. Estimated cost of services

The estimated cost of the operation following preliminary studies stands at:

Lot N°1: One billion forty hundred million (1 400 000 000) CFA Francs, all taxes included for the two phases at seven hundred million (700 000 000) CFA Francs all taxes included per phase;

Lot N°2: Two billion (2 000 000 000) CFA Francs for the two phases at one billion (1 000 000 000) CFA Francs all taxes included per phase;



Lot N°3: One hundred and seventy million (170 000 000) CFA Francs for the two phases at eighty-five million (85 000 000) CFA Francs all taxes included per phase.

5. Participation and origin

Participation in this Call for Tenders is restricted to the following Insurance Companies under Cameroonian law:

| N° | CANDIDATURES | PAYS D'ORIGINE | ADRESSES COMPLÈTES |
|----|----------------------|----------------|--|
| 1 | CHANAS ASSURANCE S.A | Cameroun | Rue du DWARF Bonanjo, Douala, Cameroun. B.P. 109. Tél: +237 233 42 14 74 +237 679 803 983 +237 699 302 713 Fax: +237 233 429 960 Email: chanas@chanasassurances.com Web: www.chanasassurances.com |
| 2 | SANLAM ASSURANCES | Cameroun | 34 Rue Dinde, Bonanjo, Douala, Cameroun. B.P. 12125. Tél: +237 233 50 25 01 Fax: +237 233 42 47 27 Web: www.cm.sanlam.com |
| 3 | ATLANTIQUE ASSURANCE | Cameroun | Ancien immeuble SAGA, Bonanjo, Douala, Cameroun. B.P. 2933. Tél: +237 243 89 88 54 Email: contact@atlantiqueassurances.cm Web: www.atlantiqueassurances.cm |
| 4 | SAAR ASSURANCES | Cameroun | Yaoundé, Cameroun. B.P. 11834, Tel: +237 222 20 66 48 Fax: +237 222 20 66 50 Web: www.saar-assurances.com |
| 5 | ROYAL ONYX INSURANCE | Cameroun | Boulevard de la Liberté, Boulangerie du Grenier/Zepol, Akwa, Douala, Cameroun. B.P. 12230. Tél: +237 233 432 750 +237 243 663 883 Web: www.royalonyx.cm |
| 6 | AXA CAMEROUN | Cameroun | Akwa 309, Rue Bebey Eyidi, Douala, Cameroun. B.P. 4068. Tel: 233403159/233423171 233426271/233426772 Fax: 233426453 Email: axa.cameroun@axa.cm |



6. Financing

The services in this Invitation to Tender shall be financed by the Electricity Development Cameroon (EDC) Budget of the 2024 and 2025 Financial Years, Budget Lines F050118, F010115, F020115, F030116 and I041401.

7. Consultation of tender file

The Tender File may be consulted during working hours between 7:30 am and 3:30pm at EDC Mails Office, 4th Floor, Door 412, Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle, P.O Box 15 111 Yaoundé, Tel: 222 231 930, 222 231 089 Fax: 222 231 113, Email: info@edc.cm upon publication of the Tender Notice.

8. Acquisition of tender file

The Tender File may be obtained at the EDC Mails Office, 4th Floor, Door 412, Hibiscus Building, Avenue Charles de Gaulle, P.O. Box 15111 Yaoundé, Tel 222 23 19 30, 222 23 10 89. Fax: 22 23 11 13, Email: info@edc.cm, as soon as this notice is published upon payment of a non-refundable sum of **five hundred thousand (500 000) CFA Francs**, payable at CAS-ARMP special account N°335988 opened in different branches of the Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Credit (BICEC).

A copy of the said receipt shall be submitted when withdrawing the Tender File.

9. Submission of bids

Each bid drafted in French or in English in **seven (7) copies, among which, one (1) original and six (6) copies** marked as such, must be deposited at the EDC Mails Office, 4th Floor, Door 412, Hibiscus Building Yaoundé, Tel: 237 222 23 11 03, Fax: 237 222 23 11 13, not later than **23 AVR 2024** at 12.00 noon prompt, local time, with the following mention:

**« RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER
N° 01 /RNIT/EDC/CIPM/2024 OF 20 MARS 2024**

**FOR THE SUBSCRIPTION OF GLOBAL DAMAGE INSURANCE POLICIES RELATED TO
THE OPERATION OF MBAKAOU, MAPE, BAMENDJIN RESERVOIR DAMS AND
HYDROELECTRIC PLANTS OF LOM PANGAR, MEMVE'ELE AND ASSOCIATED
ELECTRICAL NETWORKS**

Financing: EDC Budget; 2024-2025 Financial Years

“To be opened only during the bid-opening session”

10. Admissibility of bids

Subject to being rejected, each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry in charge of Finance, featuring on the list in document N° 10 of the Tender File and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the bids. The amount of bond shall be fixed at:

- Lot N° 1: Twenty-eight million (28 000 000) CFAF;
- Lot N° 2: Forty million (40 000 000) CFAF;
- Lot N° 3: Three million four hundred thousand (3 400 000) CFAF.

The other required administrative documents must be obligatorily presented in originals or certified true copies certified by the issuing service or a competent administrative authority (Senior Divisional Officer, Divisional Officer...) in accordance with the Special Conditions of the Invitation to Tender. They must not be older than three (3) months preceding the original



date of submission of bids or must not have been established after the signing of the Tender Notice.

Any bid in noncompliance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-respect of model documents of the Tender File will lead to the rejection of the bid.

11. Opening of bids

Bids will be opened in two phases.

The opening of administrative documents bids shall take place first, followed by the opening of the financial bids of bidders who have obtained the minimum required technical score.

The opening of bids containing the administrative documents and the technical bids shall take place on 23 AVR 2024 at 1.00 p.m. prompt by the EDC Tenders Board in the meeting room at the 5th Floor situated at Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle. Only bidders may attend or, be duly represented by a person of their choice.

Only the opening of financial bids shall be done during the technical analysis and will concern only bidders who have obtained the minimum required technical score.

12. Evaluation criteria

1. Eliminatory criteria

- Administrative file remained incomplete or non-compliant after the 48-hour period granted by the commission after the opening of the bids;
- False declarations, production of false documents or falsified documents;
- Absence or non-compliance of the bid bond;
- Lack of CIMA certificate;
- Lack of MINFI approval;
- Technical score less than 75 points out of 100;
- Presence of financial information in the technical offer.

2. Essential criteria

The technical bids will be evaluated on one hundred (100) marks according to the following criteria:

| Criteria | Score (marks) |
|--|---------------|
| 1. General presentation of the bid | 2 |
| 2. General references of the bidder | 6 |
| 3. Specific references of the bidder in similar risks (technical and industrial) | 11 |
| 4. Understanding of the mission and detailed description of the guarantees offered | 14 |
| 5. Modalities to put the guarantees into play | 12 |
| 6. Coverage of regulated commitments | 20 |
| 7. Coverage of the solvency margin | 20 |



**ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION**

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

| | |
|---|-----|
| 8. Disaster payment pace in the similar branch during the last five years (2018-2019-2020-2021-2022) | 10 |
| 9. Valid reinsurance treaties | 5 |
| Total | 100 |

Essential criteria and sub-criteria, are detailed in the Special Tender Regulations (RPAO).

13. Selection method

Insurers shall be chosen following the **best bidder's method** according to procedures specified in the Tender File.

14. Maximum number of lots

A bidder can bid for one or more lots, but cannot be awarded more than one lot. In case a bidder is awarded more than one lot, the Contracting Authority will award the lot following the Bidder's preference list specified in the financial offer.

15. Validity of bids

Bidders shall remain committed to their bid for **ninety (90) days** with effect from their submission deadline.

16. Additional information

Additional information may be obtained during working hours from EDC Mails Office, Hibiscus building, Yaoundé, P.O. Box 15 111, Telephone: 222 23 11 03 / 222 23 19 30, Fax: 222 23 11 13, Email: info@edc.cm

20 MARS 2024
Yaoundé, on.....

Copies:

- CA EDC (for information)
- PCRБ (for publication and filing)
- DG/EDC (for information)
- President CIPM EDC (for information)
- Archives-Chrono / EDC



**PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL
D'OFFRES (RGAO)**

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Introduction----- | 19 |
| 2. Eclaircissements, modifications apportées au DAO et recours----- | 20 |
| 3. Etablissement des propositions----- | 20 |
| 4. Soumission, réception et ouverture des propositions ----- | 22 |
| 5. Evaluation des propositions ----- | 23 |
| 6. Négociations----- | 24 |
| 7. Attribution du contrat----- | 25 |
| 8. Publication des résultats d'attribution et recours----- | 25 |
| 9. Confidentialité ----- | 25 |
| 10. Signature du marché ----- | 26 |
| 11. Cautionnement définitif ----- | 26 |

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

1. Introduction

- 1.1. L'autorité Contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).
- 1.2. Les candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.
- 1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.
- 1.4. Les candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.
- 1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Consultant à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.
- 1.6. Veuillez noter que :
 - i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que :
 - ii. L'Autorité Contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.
- 1.7. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante :
 - a. Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
 - i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte u quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - ii. Se livrer à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
 - iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
 - b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des

mancœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

- 1.8. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).
- 1.9. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption, manœuvres frauduleuses ou tout autre motif.

2. Eclaircissements, modifications apportées au DAO et recours

- 2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.
- 2.2. À tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addendas sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.
- 2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.
- 2.4. En cas de recours, entre la publication de l'avis de consultation y compris la phase de pré-qualification et l'ouverture des plis, il doit être adressé au Directeur Général avec copie au Président du Conseil d'Administration.
Il doit parvenir au Directeur Général au plus tard sept (07) jours avant l'ouverture des plis.
- 2.5. A l'ouverture des plis, le recours ne porte que sur le déroulement de cette étape, notamment le respect des procédures et la régularité des pièces vérifiées. Dans ce cas, le recours doit être adressé au Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours avec copie au Conseil d'Administration et au Directeur Général.
Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis ; il n'a pas d'effet suspensif.
- 2.6. En cas d'ouverture des offres en deux temps, les dénonciations et les recours sont valablement introduits dans un délai de cinq (05) jours à compter de la date d'ouverture des plis financiers.

3. Etablissement des propositions

- 3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- i. Le candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les candidats ne peuvent s'associer avec les autres candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;
- ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;
- iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;
- iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;
- v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;
- ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;
- v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années.
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à

barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5. La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

- 3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.
- 3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.
- 3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les)monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.
- 3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).
- 3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

4. Soumission, réception et ouverture des propositions

- 4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le(s) signataire(s) des propositions.
- 4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapheer toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.
- 4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention "ORIGINAL" ou "COPIE", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.
- 4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention "PROPOSITION FINANCIERE" et l'avertissement "NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
 - i. Manque à son obligation de souscrire le marché, ou
 - ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
 - iii. Refuse de recevoir notification du marché.

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

5. Evaluation des propositions

Généralités

- 5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.
- 5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

- 5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.
- 5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

- 5.5. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

- 5.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

- 5.7. A l'ouverture des plis, le recours ne porte que sur le déroulement de cette étape, notamment le respect des procédures et la régularité des pièces vérifiées. Dans ce cas, le recours doit être adressé au Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours avec copie au Conseil d'Administration et au Directeur Général. Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis ; il n'a pas d'effet suspensif.
En cas d'ouverture des offres en deux temps, les dénonciations et les recours sont valablement introduits dans un délai de cinq (05) jours à compter de la date d'ouverture des plis financiers.

- 5.8. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

- 5.9. En cas de sélection qualité-coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière, T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché.

- 5.10. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

- 6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.
En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois.
Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

- 6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les

informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphe le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

8. Publication des résultats d'attribution et recours

- 8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le procès-verbal de la séance d'attribution du marché auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.
- 8.4. En cas de recours sur l'attribution du marché, il doit être adressé au Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours avec copie au Conseil d'Administration et au Directeur Général.
Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats. Ce recours donne lieu à la suspension de la procédure.

9. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10.Signature du marché

- 10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernés pour examen et adoption.
- 10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.
- 10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (05) jours qui suivent la date de sa signature.

11.Cautionnement définitif

- 11.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante le Consultant fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

**PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL
D'OFFRES (RPAO)**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux Prestations faisant l'objet du présent Appel d'Offres, complètent ou précisent les dispositions du Règlement Général de l'Appel d'Offres.

En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du Règlement Général de l'Appel d'Offres. Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'Article correspondant du Règlement Général de l'Appel d'Offres.

| Clauses du RGAO | Données Particulières |
|------------------------|---|
| 1.1 | <p>Nom du Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations : ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC)</p> <p>Mode de sélection : Mieux disant (Qualité-coût)</p> |
| 1.2 | <p>Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence.</p> <p>La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.</p> |
| 1.4 | <p>Nom, objectifs et description de la mission : SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES LIEES A L'EXPLOITATION DES BARRAGES RESERVOIRS DE MBAKAOU, MAPE, BAMENDJIN, ET DES AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE LOM PANGAR, MEMVE'ELE ET LEURS RESEAUX ASSOCIES, AU TITRE DES EXERCICES 2024 ET 2025.</p> <p>Les prestations à exécuter sont réparties en trois (03) lots distincts comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lot N°1 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés ;- Lot N°2 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés ;- Lot N°3 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Mapé et Bamendjin. <p>La mission comporte plusieurs tranches : OUI</p> <p>Visite des sites préalable à l'établissement des propositions : OUI</p> <p>A la demande des soumissionnaires, le Maître d'Ouvrage pourra organiser une visite des sites objet du présent appel d'offres au plus tard 14 jours avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>Nom, adresse, et numéro de téléphone du responsable de EDC :</p> <p>Constantin Edouard BELL</p> <p>Directeur de l'Exploitation</p> <p>E-mail : constantin.bell@edc.cm , mimibell62@yahoo.fr</p> |
| 1.7 | <p>Les dispositions du RGAO relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption seront applicables à ce contrat. L'Autorité contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage rejettéra une proposition d'attribution s'il détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.</p> |

| Clauses du RGAO | Données Particulières |
|-----------------|--|
| 2.1 | Des éclaircissements peuvent être demandés 14 jours avant la date limite de soumission. Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC) Service du Courrier, quatrième étage (porte 412) Immeuble Hibiscus BP 15111 Yaoundé-Cameroun; Tel: +(237) 222 23 19 30 / 222 23 11 03, Fax :+(237) 222 23 11 13, E-mail: info@edc.cm , mimibell62@yahoo.fr |
| 3.1 | Les propositions doivent être soumises dans la (les) langue(s) suivante(s) : Français ou Anglais |
| 3.2 (i) | Plusieurs soumissionnaires peuvent s'associer (coassurance) : OUI |
| 3.3 | Langues de rédaction des rapports afférents à la mission : Français ou Anglais. |
| 3.4 (vii) | La formation constitue un élément majeur de cette mission : NON Autres renseignements à fournir dans la proposition technique : Préciser les noms, adresses du/des Réassureur(s) dans chacune des branches concernées, avec tout justificatif (conventions, traités, etc.). |
| 3.7 | Impôts : Régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun |
| 3.8 | L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : OUI |
| 3.10 | Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date limite de soumission |
| 4.3 | Les soumissionnaires doivent soumettre un (01) original et six (06) copies de chaque proposition. Adresse de soumission des propositions à ajouter sur l'enveloppe extérieure : Appel d'Offres National Restreint N° 01/AONR/EDC/CIPM/2024 DU 20 MARS 2024 POUR LA SOUSCRITION DES POLICES D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES LIEES A L'EXPLOITATION DES BARRAGES RESERVOIRS DE MBAKAOU, MAPE, BAMENDJIN, ET DES AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE LOM PANGAR, MEMVE'ELE ET LEURS RESEAUX ASSOCIES Financement : Budget EDC, Exercices 2024 et 2025 « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ». Cette grande enveloppe extérieure devra contenir deux enveloppes intérieures fermées et cachetées : L'enveloppe A contenant le Volume 1 (pièces administratives) + le volume 2 (offre technique) : Volume 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes : a. L'accord de groupement, le cas échéant ; b. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée, signée du représentant légal ou d'un mandataire dûment désigné ; c. Une copie certifiée conforme de l'attestation CIMA délivrée par la Direction des Assurances ; d. Une copie certifiée conforme de l'agrément MINFI dans la branche considérée ; e. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ; f. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances ; g. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de cinq cent mille (500 000) FCFA ; h. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : - Lot 1 : Vingt-huit millions (28 000 000) FCFA ; - Lot 2 : Quarante millions (40 000 000) FCFA. |

| Clauses du RGAO | Données Particulières |
|-----------------|--|
| | <p>- Lot 3 : Trois millions quatre cent mille (3 400 000) FCFA. et d'une durée de validité de 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, la caution de soumission devra porter la mention écrite à la main, en toutes lettres et en chiffres, du montant de celle-ci, conformément à l'article 14 de l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par les services compétents de l'ARMP ; j. Une attestation pour soumission signée des services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois (03) mois à compter de la date de signature de ladite attestation, portant mention et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ; k. Une attestation de conformité fiscale signée des services compétents des Impôts, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ; <p>NB : Toutes les pièces doivent être fournies en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois.</p> <p>En cas de coassurance, les coassureurs autres que l'apériteur (chef de file) présentent les mêmes pièces requises pour l'apériteur en dehors des pièces (a), (e), (f) et (g)</p> <p>Volume 2 : La proposition technique pour chaque lot retenu, devra fournir les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une lettre de soumission de la Proposition technique (Tableau 4A) ; 2. Une note faisant une brève présentation du soumissionnaire et un aperçu de son expérience globale ainsi que son expérience spécifique dans la pratique des contrats similaires (assurance Globale Dommages) pour des risques industriels, assortis des documents justificatifs pertinents y afférents. (Tableau 4B) 3. Une note de compréhension du marché accompagnée d'une description détaillée des garanties et définition des plafonds offerts, des exclusions, des déchéances et des franchises, assortie, le cas échéant, de toutes observations ou suggestions éventuelles sur les TDRs (Tableau 4C) ; 4. Une description de la méthodologie et du plan de travail proposés (Tableau 4D) comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> a. Les modalités de gestion et de mise en jeu des garanties (déclaration des sinistres, nombre de pièces constitutives du dossier sinistre ; délai de traitement ; délai de paiement ; mécanisme de fonctionnement de la garantie ; autres modalités de prise en charge) ; b. Modalités de présentation du rapport de démarrage, des rapports trimestriels et annuels, ainsi que du canevas des statistiques de gestion avec périodicité de production ; c. La composition de l'équipe proposée à la gestion du contrat ainsi que les tâches confiées à chacun des membres. Veuillez décrire la structure et la composition de votre équipe, y compris la liste du Personnel-clé et des personnels administratifs affectés aux Services. La contribution de chaque Personnel devra être spécifiée en cohérence avec la méthodologie proposée et les exigences des TDRs. Les CVs et les justificatifs des diplômes des Personnels-clés seront fournis ; d. Une présentation des documents sur l'outillage technique dont le soumissionnaire dispose pour l'exécution des Services, objet du marché. |

| Clauses du RGAO | Données Particulières |
|-----------------|--|
| | <p>5. Les conditions générales et particulières du contrat que le soumissionnaire se propose d'offrir, ainsi que les conventions spéciales relatives aux risques couverts ;</p> <p>6. Les états C4 et C11 des exercices 2020, 2021, 2022 certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;</p> <p>7. Les états C1 des exercices 2020, 2021, 2022 certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;</p> <p>8. L'état C10.b tableau D des exercices 2018-2019-2020-2021-2022 certifié par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;</p> <p>9. La garantie de la qualité des prestations en produisant une certification ISO (International Standard Organization)</p> <p>10. Les Comptes d'Exploitation Générale (CEG) des trois derniers exercices (2020-2021-2022) certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;</p> <p>11. Les bilans certifiés des exercices 2020, 2021, 2022 ;</p> <p>12. La Preuve d'un traité de réassurance dans la branche similaire en cours de validité,</p> <p>Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ii. Les Termes de Référence. <p>En établissant la proposition technique, une attention particulière devra être prêtée aux éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les références de gestion dans les branches d'assurance similaires ; 2. La liste et l'adresse des représentations territoriales, avec justificatifs de la représentativité ; 3. Une note de compréhension du marché et des suggestions éventuelles ; 4. Une description détaillée des prestations garanties ; 5. La composition de l'équipe proposée à la gestion du contrat ainsi que les tâches confiées à chacun des membres. Une seule équipe sera présentée pour l'ensemble des lots pour lesquels le soumissionnaire aura soumissionné. Le personnel clé de l'assureur devra comprendre : <ul style="list-style-type: none"> a. Un Gestionnaire de police : de niveau Diplôme Bac + 5 en assurance justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience ; b. Un Gestionnaire des sinistres : de niveau Diplôme Bac + 3 en assurance justifiant d'au moins cinq (05) ans d'expérience ; c. Un expert du Génie Civil : Ingénieur de niveau BAC + 5 justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience ; d. Un expert du Génie Electrique : Ingénieur de niveau BAC + 5 justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience ; e. Un expert en équipement hydromécanique : Ingénieur de niveau BAC + 5 justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience. 6. Une présentation des documents sur l'outillage technique dont le soumissionnaire dispose pour l'exécution des services, objet du marché ; 7. La présentation du canevas des statistiques de gestion avec périodicité de production ; 8. Les modalités de gestion et de délai de règlement des sinistres ; 9. Les exclusions de garantie indiquées clairement dans les clauses particulières ; 10. Les plafonds de garantie indiqués clairement dans les clauses particulières ; 11. Les franchises de garantie indiquées clairement dans les clauses particulières ; 12. La Preuve d'un traité de réassurance dans la branche similaire en cours de validité, |

| Clauses du RGAO | Données Particulières |
|-----------------|---|
| | <p>13. Les conventions de partenariat avec les cabinets d'expertise ; 14. Toute autre facilité liée à la gestion de la police.</p> <p>NB : La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.</p> <p>L'enveloppe B contiendra le Volume 3 (proposition financière) :</p> <p>Volume 3 : La proposition financière, en application des dispositions 3.6 du RGAO, contiendra les pièces ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La lettre de soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ; 2. Le bordereau des primes ventilées en assurance ; 3. Le devis estimatif. <p>En cas de soumission pour plusieurs lots, le soumissionnaire devra présenter son offre financière en des documents distincts pour chaque lot. En outre, l'ordre de sa liste de préférence devra être précisé.</p> <p>N.B : Les différentes parties d'un même dossier doivent être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p> |
| 4.4 | <p>Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le 23 avril 2024 à 12 heures à l'adresse suivante : Siège de EDC, Immeuble HIBISCUS, service courrier, 4ème étage, BP : 15111, téléphone : 222 23 19 30 / 222 23 11 03, Fax : 222 23 11 13, email : info@edc.cm</p> <p>L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps.</p> <p>Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC dans la salle des conseils au 5^{ème} étage de l'immeuble HIBISCUS, le 23 avril 2024 à partir de 13 heures précises, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p> |
| 5.1 | <p>Tout complément d'information à l'Autorité Contractante doit être envoyé à l'adresse suivante : Service courrier, 4^{ème} étage, BP : 15111, Téléphone : 222 23 19 30 / 222 23 11 03, Fax : 222 23 11 13, Email : info@edc.cm</p> |
| 5.3 | <p>Les offres seront évaluées en utilisant les critères et sous critères ci-après, pour chaque lot retenu par le soumissionnaire :</p> <p>CRITERES ELIMINATOIRES :</p> <p>Les critères éliminatoires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier administratif resté incomplet ou non conforme après le délai de 48h accordé par la commission après l'ouverture des plis ; • Fausses déclarations, production de faux documents ou de documents falsifiés ; • Absence ou non-conformité de la caution de soumission ; • Absence d'attestation CIMA ; • Absence d'agrément MINFI ; • Note technique inférieure à 75 points sur 100 ; • Présence d'informations financières dans l'offre technique ; <p>CRITERES ESSENTIELS :</p> <p>Les offres seront évaluées sur 100 points en utilisant les critères et sous critères ci-après</p> |

| Clauses du RGAO | Données Particulières | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|----------|-------------------|---|---|---|---|--|----|--|---|----|--|---|----|--|
| | pour chaque lot retenu par le soumissionnaire : | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Critères</th> <th style="text-align: center;">Notation (Points)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> 1. Présentation générale de l'offre <ul style="list-style-type: none"> • Agencement par rapport aux stipulations du RPAO (1 point) • Reliure (0,5 point) • Lisibilité (0,5 point) </td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td> 2. Références générales du soumissionnaire <ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté (2 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ $x > 5$ ans d'exercice : 2 points ○ $x \leq 5$ ans d'exercice : 1 point • Capital social (2 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ $x \geq 3$ milliards : 2 points ○ $x < 3$ milliards : 1 point • Chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices (2020-2021-2022) (2 points) $N_i = (Cai / CA_{max}) \times N_{max}$ $CA_{max} =$ Chiffre d'affaires moyen le plus élevé $N_{max} =$ Note de la rubrique $CA_i =$ Chiffre d'affaires moyen du prestataire i $N_i =$ Note du prestataire i <i>(Pièce justificative : CEG)</i> </td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td> 3. Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires (techniques et industriels) <ul style="list-style-type: none"> • Le chiffre d'affaires spécifique sur les trois derniers exercices (2020-2021-2022) de la branche considérée (évaluée sur la base des états C1) (2 points) $N_i = (Cai / CA_{max}) \times N_{max}$ $CA_{max} =$ Chiffre d'affaires le plus élevé $N_{max} =$ Note de la rubrique $Ca_i =$ Chiffre d'affaires de l'Assureur i $N_i =$ Note de l'Assureur i <i>(Pièce justificative : Etat C1)</i> • Nombre de polices d'assurance dans les risques techniques et industriels (3 points/contrat) (9 points) <i>(Pièces justificatives : Contrat d'assurance produit en ses premières et dernières pages ou un avenant de renouvellement)</i> </td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td></td><td> 4. Compréhension de la mission et description détaillée des garanties offertes <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des TDRs et suggestions (Pertinence de la note de compréhension et des commentaires critiques du soumissionnaire par rapport aux objectifs de la mission et les attentes du Maître d'Ouvrage) ; (3 points) • Cohérence des conditions du contrat avec les TDRs (11 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition et description des garanties offertes pour chaque ouvrage (3 points) ○ Garanties et plafonds conformes aux TDRs (5 points) ○ Précision des exclusions, déchéances et franchises dans les conditions particulières et cohérence avec les TDRs. (3 points) </td><td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td></td><td> 5. Modalités de mise en jeu des garanties <ul style="list-style-type: none"> • Description des modalités de mise en jeu des garanties (4 points) </td><td style="text-align: center;">12</td> </tr> </tbody> </table> | Critères | Notation (Points) | 1. Présentation générale de l'offre <ul style="list-style-type: none"> • Agencement par rapport aux stipulations du RPAO (1 point) • Reliure (0,5 point) • Lisibilité (0,5 point) | 2 | 2. Références générales du soumissionnaire <ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté (2 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ $x > 5$ ans d'exercice : 2 points ○ $x \leq 5$ ans d'exercice : 1 point • Capital social (2 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ $x \geq 3$ milliards : 2 points ○ $x < 3$ milliards : 1 point • Chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices (2020-2021-2022) (2 points) $N_i = (Cai / CA_{max}) \times N_{max}$ $CA_{max} =$ Chiffre d'affaires moyen le plus élevé $N_{max} =$ Note de la rubrique $CA_i =$ Chiffre d'affaires moyen du prestataire i $N_i =$ Note du prestataire i <i>(Pièce justificative : CEG)</i> | 6 | 3. Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires (techniques et industriels) <ul style="list-style-type: none"> • Le chiffre d'affaires spécifique sur les trois derniers exercices (2020-2021-2022) de la branche considérée (évaluée sur la base des états C1) (2 points) $N_i = (Cai / CA_{max}) \times N_{max}$ $CA_{max} =$ Chiffre d'affaires le plus élevé $N_{max} =$ Note de la rubrique $Ca_i =$ Chiffre d'affaires de l'Assureur i $N_i =$ Note de l'Assureur i <i>(Pièce justificative : Etat C1)</i> • Nombre de polices d'assurance dans les risques techniques et industriels (3 points/contrat) (9 points) <i>(Pièces justificatives : Contrat d'assurance produit en ses premières et dernières pages ou un avenant de renouvellement)</i> | 11 | | 4. Compréhension de la mission et description détaillée des garanties offertes <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des TDRs et suggestions (Pertinence de la note de compréhension et des commentaires critiques du soumissionnaire par rapport aux objectifs de la mission et les attentes du Maître d'Ouvrage) ; (3 points) • Cohérence des conditions du contrat avec les TDRs (11 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition et description des garanties offertes pour chaque ouvrage (3 points) ○ Garanties et plafonds conformes aux TDRs (5 points) ○ Précision des exclusions, déchéances et franchises dans les conditions particulières et cohérence avec les TDRs. (3 points) | 14 | | 5. Modalités de mise en jeu des garanties <ul style="list-style-type: none"> • Description des modalités de mise en jeu des garanties (4 points) | 12 | |
| Critères | Notation (Points) | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Présentation générale de l'offre <ul style="list-style-type: none"> • Agencement par rapport aux stipulations du RPAO (1 point) • Reliure (0,5 point) • Lisibilité (0,5 point) | 2 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Références générales du soumissionnaire <ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté (2 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ $x > 5$ ans d'exercice : 2 points ○ $x \leq 5$ ans d'exercice : 1 point • Capital social (2 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ $x \geq 3$ milliards : 2 points ○ $x < 3$ milliards : 1 point • Chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices (2020-2021-2022) (2 points) $N_i = (Cai / CA_{max}) \times N_{max}$ $CA_{max} =$ Chiffre d'affaires moyen le plus élevé $N_{max} =$ Note de la rubrique $CA_i =$ Chiffre d'affaires moyen du prestataire i $N_i =$ Note du prestataire i <i>(Pièce justificative : CEG)</i> | 6 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires (techniques et industriels) <ul style="list-style-type: none"> • Le chiffre d'affaires spécifique sur les trois derniers exercices (2020-2021-2022) de la branche considérée (évaluée sur la base des états C1) (2 points) $N_i = (Cai / CA_{max}) \times N_{max}$ $CA_{max} =$ Chiffre d'affaires le plus élevé $N_{max} =$ Note de la rubrique $Ca_i =$ Chiffre d'affaires de l'Assureur i $N_i =$ Note de l'Assureur i <i>(Pièce justificative : Etat C1)</i> • Nombre de polices d'assurance dans les risques techniques et industriels (3 points/contrat) (9 points) <i>(Pièces justificatives : Contrat d'assurance produit en ses premières et dernières pages ou un avenant de renouvellement)</i> | 11 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 4. Compréhension de la mission et description détaillée des garanties offertes <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des TDRs et suggestions (Pertinence de la note de compréhension et des commentaires critiques du soumissionnaire par rapport aux objectifs de la mission et les attentes du Maître d'Ouvrage) ; (3 points) • Cohérence des conditions du contrat avec les TDRs (11 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition et description des garanties offertes pour chaque ouvrage (3 points) ○ Garanties et plafonds conformes aux TDRs (5 points) ○ Précision des exclusions, déchéances et franchises dans les conditions particulières et cohérence avec les TDRs. (3 points) | 14 | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5. Modalités de mise en jeu des garanties <ul style="list-style-type: none"> • Description des modalités de mise en jeu des garanties (4 points) | 12 | | | | | | | | | | | | | | |

| Clauses du RGAO | Données Particulières | |
|-----------------|--|-----------|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Description du processus de déclaration des sinistres (1 point) ○ Nombre de pièces constitutives du dossier de sinistre (1 point) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 5 pièces : 1 point ▪ 5 pièces et plus : 0,5 point ▪ Aucune précision : 0 point ○ Délai de traitement des sinistres (1 point) ○ Modalité et délai de règlement des sinistres (1 point) ● Description des modalités de présentation du rapport de démarrage, des rapports trimestriels et annuels, ainsi que du canevas des statistiques de gestion avec périodicité de production (1 point) ● Composition de l'équipe proposée à la gestion du contrat ainsi que les tâches confiées à chacun des membres : (6 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Un Gestionnaire de police : de niveau Diplôme Bac + 5 en assurance justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience (<i>1,5 points : diplôme 0.5 point + expérience 1 point</i>) ○ Un Gestionnaire des sinistres : de niveau Diplôme Bac + 3 en assurance justifiant d'au moins cinq (05) ans d'expérience (<i>1,5 points : diplôme 0.5 point + expérience 1 point</i>) ○ Un expert du Génie Civil : Ingénieur de niveau BAC + 5 justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience (<i>1 point : diplôme 0.5 point + expérience 0.5 point</i>) ○ Un expert du Génie Electrique : Ingénieur de niveau BAC + 5 justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience ; (<i>1 point : diplôme 0,5 point + expérience 0,5 point</i>) ○ Un expert en équipement hydromécanique : Ingénieur de niveau BAC + 5 justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience. (<i>1 point : diplôme 0.5 point + expérience 0.5 point</i>) <p>NB : En cas de partenariat avec un cabinet d'expertise, le soumissionnaire devra produire une convention de partenariat en cours de validité accompagnée des CVs, des copies des diplômes et des documents contractuels avec le cabinet des experts techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Présentation d'une certification internationalement reconnue (0,5 point) ● Présentation des documents sur l'outillage technique dont le soumissionnaire dispose pour l'exécution des Services, objet du marché. (0,5 point) | |
| | <p>6. Couverture des engagements réglementés</p> <ul style="list-style-type: none"> ● CER > 120 (20 points) ● $110 \leq \text{CER} \leq 120$ (15 points) ● $100 \leq \text{CER} < 110$ (10 points) ● CER < 100 (0 point) <p>CER= Taux de couverture des engagements réglementés (voir état C4)</p> | 20 |
| | <p>7. Couverture de la marge de solvabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● CMS > 120 (20 points) ● $110 \leq \text{CMS} \leq 120$ (15 points) | 20 |

| Clauses du RGAO | Données Particulières | |
|-----------------|---|------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • $100 \leq CMS < 110$ (10 points) • $CMS < 100$ (0 point) <p>CMS = Taux de couverture de la marge de solvabilité (voir état C11)</p> <p>8. Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq derniers exercices (2018-2019-2020-2021-2022) ou pour la durée d'existence pour les compagnies de moins de 5 ans d'âge certifiée par la Direction des assurances du MINFI (10 points)</p> <p>$N_i = (CRSi / CRS) \times N_{max}$ CRS= moyenne de la Cadence de règlement des sinistres la plus élevée au cours de la période N_{max}=Note de la rubrique $CRSi$= moyenne de la Cadence de règlement des sinistres du soumissionnaire i N_i= Note du prestataire i (Voir état C10.b Tableau D)</p> <p>9. Traité de Réassurance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traité de réassurance en cours de validité (05 points) <p>NB : Preuve d'existence d'un traité de réassurance dans la branche similaire en cours de validité</p> | |
| | <p>Total</p> | 100 |
| | <p>NB : En cas de coassurance, les performances et compétences les plus élevées des candidats du groupement seront retenues pour l'évaluation.</p> <p>La note technique minimale exigée est de 75 points sur 100. Seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes.</p> | |
| 5.8 | <p>Pour l'évaluation, les poids T et P attribués respectivement à la proposition technique et la proposition financière sont les suivants :</p> <p>T = 0,8 P = 0,2</p> <p>Les offres financières seront ouvertes pour les candidats ayant obtenu une note technique minimum de 75/100. L'offre financière la moins disante de cette catégorie recevra la totalité des points ; les autres seront notées suivant la formule :</p> <p>$N_f = (MM_d \times 100) / M_s \quad \text{avec } NM_d = 100/100$</p> <p>$N_f$ = Note financière du soumissionnaire ; MM_d =Montant évalué du moins disant ; M_s = Montant évalué du soumissionnaire. NM_d = Note financière du moins-disant (100/100).</p> <p>Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale NFS du soumissionnaire : NFS = 0,8 NT + 0,2 NF.</p> <p>Un soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Au cas où un soumissionnaire serait le mieux disant pour plusieurs lots, le Maître d'Ouvrage lui attribuera le lot suivant sa liste de préférence précisée dans l'offre financière.</p> | |
| 6.1 | <p>Les négociations entre le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, en vue parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat, se tiendront au siège de EDC, à l'adresse ci-dessous :</p> <p style="text-align: center;">ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC) Immeuble Hibiscus BP 15111 Yaoundé-Cameroun; Tel: + (237) 222 23 19 30/ 222 23 11 03, Fax :+(237) 222 23 11 13 ; E-mail: info@edc.cm</p> | |
| 7.2 | Le candidat retenu est tenu de démarrer les prestations objet sa mission dès notification | |

| Clauses du RGAO | Données Particulières |
|------------------------|--|
| | de l'ordre de service de démarrer. |
| 11.1 | Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme d'une garantie délivrée par un établissement bancaire de 1 ^{er} ordre, agréé par le Ministre des Finances, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres. |

PIECE N°4 : PROPOSITION TECHNIQUE TABLEAUX TYPES

SOMMAIRE

- 4A.** Lettre de soumission de la Proposition Technique
- 4B.** Références du Candidat
- 4C.** Observations et suggestions du candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage
- 4D.** Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

4A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

(Lieu, date)

A

L'Autorité contractante

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour la souscription des polices d'assurances de _____ conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du..... et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique (préciser le (s) lot, le cas échéant).

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est-à-dire avant le (date), nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Adresse :

4B. RÉFÉRENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les cinq dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications dans l'exécution des contrats similaires.

A l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

| | | |
|---|---|--|
| Nom de la Mission : | Pays : | |
| Lieu : | Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) : | |
| Nom du Client : | Nombre d'employés ayant participé à la Mission : | |
| Adresse : | Nombre de mois de travail ; | |
| Délai : | Durée de la Mission : | |
| Date de démarrage : (mois/année) | Date d'achèvement : (mois/année) | Valeur approximative des services (en francs CFA HT) : |
| Nom des prestataires associés/partenaires Eventuels : | | Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés : |
| Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) : | | |
| Descriptif du projet : | | |
| Description des services effectivement rendus par votre personnel | | |

Nom du candidat : _____

Produire justificatifs

4C. COMPRÉHENSION DE LA MISSION, OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU SOUMISSIONNAIRE SUR LES TERMES DE RÉFÉRENCE ET SUR LES DONNÉES, SERVICES ET INSTALLATIONS DEVANT ÊTRE FOURNIS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE.

(1) Compréhension de la mission et conditions du contrat

L'assureur est invité à expliquer comment il comprend les objectifs de la mission, tels qu'ils sont décrits dans les Termes de référence (TDRs).

De plus, l'assureur devra présenter les conditions du contrat et les conditions particulières du contrat qu'il se propose d'offrir, en donnant une description détaillée des garanties proposées et en précisant les plafonds offerts, les exclusions, les déchéances et les franchises, en adéquation avec les TDRs :

- Les exclusions de garantie indiquées clairement dans les clauses particulières ;
- Les plafonds de garantie indiqués clairement dans les clauses particulières ;
- Les franchises de garantie indiquées clairement dans les clauses particulières ;

Nota : Il est attendu de l'assureur qu'il couvre toutes les garanties exigées par le Maître d'Ouvrage dans les TDRs, pour chaque lot.

(2) Observations et suggestions du soumissionnaire

L'assureur devra indiquer ici ses éventuels commentaires et suggestions sur les TDRs, ainsi que sur les données, services et installations à fournir par le Maître d'Ouvrage.

Sur les termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.

Sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage :

- 1.
- 2.
- 3.

4D. DESCRIPTIF DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉS POUR ACCOMPLIR LA MISSION

L'Assureur fournira une description détaillée de l'approche technique et la méthodologie qu'il compte adopter pour exécuter efficacement les Services objet du marché et produire les rapports demandés.

A ce titre, il est attendu que la note méthodologique et le plan de travail proposés par l'Assureur couvre les champs ci-après :

- Les modalités de gestion et de mise en jeu des garanties (déclaration des sinistres, nombre de pièces constitutives du dossier sinistre ; délai de traitement ; délai de paiement ; mécanisme de fonctionnement de la garantie ; autres modalités de prise en charge) ;
- Modalités de présentation du rapport de démarrage, des rapports trimestriels et annuels, ainsi que du canevas des statistiques de gestion avec périodicité de production ;
- La composition de l'équipe proposée à la gestion du contrat ainsi que les tâches confiées à chacun des membres. Veuillez décrire la structure et la composition de votre équipe, y compris la liste du Personnel-clé et des personnels administratifs affectés aux Services. La contribution de chaque Personnel devra être spécifiée en cohérence avec la méthodologie proposée et les exigences des TDRs. Les CVs et les justificatifs des diplômes des Personnels-clés seront fournis ;
- Une présentation des documents sur l'outillage technique dont le soumissionnaire dispose pour l'exécution des Services, objet du marché.

PIECE N°5 : PROPOSITION FINANCIERE TABLEAUX TYPES

SOMMAIRE

5A : Lettre de soumission de la proposition financière

5B : Cadre du Bordereau des primes unitaires ventilées en assurance

5C : Cadre du Devis Estimatif

5A : MODELE DE LETTRE DE PROPOSITION DE L'OFFRE FINANCIERE

(Lieu, date)

A

L'Autorité contractante

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour la souscription des polices d'assurances de _____ conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du..... et à notre proposition.

Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition financière pour les lots ci-après classés par ordre de préférence----- (préciser le(s) montant(s), le (s) lot(s), le cas échéant).

Offre financière du **Lot N°** _____

| | Tranche ferme | Tranche conditionnelle | Tranche ferme et conditionnelle |
|------------------------|---------------|------------------------|---------------------------------|
| Montant HTVA | | | |
| TVA | | | |
| Montant TTC | | | |
| AIR | | | |
| Net à Percevoir | | | |

Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la proposition, c'est-à-dire jusqu'au (date).

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, l'assurance de notre considération distinguée. /-

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Adresse :

5B : BORDEREAU DES PRIMES UNITAIRES VENTILEES EN ASSURANCE

LOT N°1 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et des réseaux associés

| N° prix | Désignation de la nature des prestations | Prime nette annuelle en chiffres | Prime nette annuelle en lettres |
|---------|--|----------------------------------|---------------------------------|
| 101 | Responsabilité civile exploitation Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie responsabilité civile exploitation pour l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 102 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Incendie, Explosions, chute de la foudre et les risques annexes suivants, pour l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux appareils électriques ; - Dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | | |
| 103 | Tous risques informatiques Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Tous risques informatiques pour l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 104 | Bris de machine Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Bris de machine pour l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 105 | Pertes d'exploitation Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie pertes d'exploitation (sur le chiffre d'affaires) pour l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 106 | Multirisques habitation et multirisques bureaux Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Multirisques habitation et multirisques bureaux pour l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |

LOT N°2 : Souscription d'une police d'assurance globale dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés

| N° prix | Désignation de la nature des prestations | Prime nette annuelle en chiffres | Prime nette annuelle en lettres |
|---------|---|----------------------------------|---------------------------------|
| 101 | Responsabilité civile exploitation Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie responsabilité civile exploitation pour l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 102 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Incendie, Explosions, chute de la foudre et les risques annexes suivants, pour l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux appareils électriques ; - Dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | | |
| 103 | Tous risques informatiques Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Tous risques informatiques pour l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 104 | Bris de machine Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Bris de machine pour l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 105 | Pertes d'exploitation Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie pertes d'exploitation (sur le chiffre d'affaires) pour l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 106 | Multirisques habitation et multirisques bureaux Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Multirisques habitation et multirisques bureaux pour l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |

LOT N°3 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Mapé et Bamendjin

| N° prix | Désignation de la nature des prestations | Prime nette annuelle en chiffres | Prime nette annuelle en lettres |
|------------|---|----------------------------------|---------------------------------|
| 100 | Mbakaou | | |
| 101 | Responsabilité civile exploitation Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie responsabilité civile exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 102 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Incendie, Explosions, chute de la foudre et les risques annexes suivants des barrages réservoirs de Mbakaou, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux appareils électriques ; - Dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | | |
| 103 | Bris de machine Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Bris de machine des barrages réservoirs de Mbakaou, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 104 | Multirisques habitation et multirisques bureaux Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Multirisques habitation et multirisques bureaux des barrages réservoirs de Mbakaou, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 200 | Mapé | | |
| 201 | Responsabilité civile exploitation Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie responsabilité civile exploitation des barrages réservoirs de Mapé, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 202 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Incendie, Explosions, chute de la foudre et les risques annexes suivants des barrages réservoirs de Mapé, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux appareils électriques ; - Dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers | | |

| N° prix | Désignation de la nature des prestations | Prime nette annuelle en chiffres | Prime nette annuelle en lettres |
|------------|---|----------------------------------|---------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | | |
| 203 | Bris de machine Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Bris de machine des barrages réservoirs de Mapé, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 204 | Multirisques habitation et multirisques bureaux Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Multirisques habitation et multirisques bureaux des barrages réservoirs de Mapé, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 300 | Bamendjin | | |
| 301 | Responsabilité civile exploitation Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie responsabilité civile exploitation des barrages réservoirs de Bamendjin, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 302 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Incendie, Explosions, chute de la foudre et les risques annexes suivants des barrages réservoirs de Bamendjin, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux appareils électriques ; - Dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | | |
| 303 | Bris de machine Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Bris de machine des barrages réservoirs de Bamendjin, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |
| 304 | Multirisques habitation et multirisques bureaux Ce prix rémunère au forfait la souscription d'une garantie Multirisques habitation et multirisques bureaux des barrages réservoirs de Bamendjin, conformément aux Termes de Référence et aux règles de l'art. | | |

5C : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF

LOT N°1 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et des réseaux associés

| N° prix | Nature des prestations | Prime de la tranche ferme 2024 | Prime de la tranche conditionnelle 2025 | Prime totale (2024-2025) |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|--|-----------------------------|
| 101 | Responsabilité civile exploitation | | | |
| 102 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes | | | |
| 103 | Tous risques informatiques | | | |
| 104 | Bris de machine | | | |
| 105 | Pertes d'exploitation | | | |
| 106 | Multirisques habitation et multirisques bureaux | | | |
| PRIME NETTE TOTALE | | | | |
| RÉDUCTION, LE CAS ÉCHÉANT | | | | |
| PRIME NETTE REDUITE | | | | |
| ACCESOIRES | | | | |
| MONTANT TOTAL HT | | | | |
| TVA | | | | |
| IR | | | | |
| MONTANT TTC | | | | |
| NET A MANDATER | | | | |

LOT N°2 : Souscription d'une police d'assurance globale dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés

| N° prix | Nature des prestations | Prime de la tranche ferme 2024 | Prime de la tranche conditionnelle 2025 | Prime totale (2024-2025) |
|----------------------------------|---|--------------------------------|---|--------------------------|
| 101 | Responsabilité civile exploitation | | | |
| 102 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes | | | |
| 103 | Tous risques informatiques | | | |
| 104 | Bris de machine | | | |
| 105 | Pertes d'exploitation | | | |
| 106 | Multirisques habitation et multirisques bureaux | | | |
| PRIME NETTE TOTALE | | | | |
| RÉDUCTION, LE CAS ÉCHÉANT | | | | |
| PRIME NETTE REDUITE | | | | |
| ACCESOIRES | | | | |
| MONTANT TOTAL HT | | | | |
| TVA | | | | |
| IR | | | | |
| MONTANT TTC | | | | |
| NET A MANDATER | | | | |

LOT N°3 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Mapé et Bamendjin

| N° prix | Nature des prestations | Prime de la tranche ferme 2024 | Prime de la tranche conditionnelle 2025 | Prime totale (2024-2025) |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|--|-----------------------------|
| 100 | Mbakaou | | | |
| 101 | Responsabilité civile exploitation | | | |
| 102 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes | | | |
| 103 | Bris de machine | | | |
| 104 | Multirisques habitation et multirisques bureaux | | | |
| | Sous total Mbakaou | | | |
| 200 | Mapé | | | |
| 201 | Responsabilité civile exploitation | | | |
| 202 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes | | | |
| 203 | Bris de machine | | | |
| 204 | Multirisques habitation et multirisques bureaux | | | |
| | Sous total Mapé | | | |
| 300 | Bamendjin | | | |
| 301 | Responsabilité civile exploitation | | | |
| 302 | Incendie, Explosions, Chute de la foudre et risques annexes | | | |
| 303 | Bris de machine | | | |
| 304 | Multirisques habitation et multirisques bureaux | | | |
| | Sous total Bamendjin | | | |
| PRIME NETTE TOTALE | | | | |
| RÉDUCTION, LE CAS ÉCHÉANT | | | | |
| PRIME NETTE REDUITE | | | | |
| ACCESSOIRES | | | | |
| MONTANT TOTAL HT | | | | |
| TVA | | | | |
| IR | | | | |
| MONTANT TTC | | | | |
| NET A MANDATER | | | | |

PIECE N°6 : TERMES DE REFERENCE

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Préambule ----- | 56 |
| A. Lot N°1 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et des réseaux associés ----- | 56 |
| A.1. Objet du marché ----- | 56 |
| A.2. Description des ouvrages ----- | 56 |
| A.2.1. Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar----- | 56 |
| A.2.1.1. Présentation----- | 56 |
| A.2.1.2. Voies d'accès :----- | 57 |
| A.2.1.3. Ouvrages de l'aménagement----- | 58 |
| A.3. Consistance des prestations ----- | 62 |
| A.3.1. Description des garanties----- | 62 |
| A.3.2. Capitaux assurés ----- | 62 |
| A.4. Exclusions et déchéances ----- | 63 |
| A.5. Franchises ----- | 63 |
| B. Lot N°2 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et des réseaux associés ----- | 63 |
| B.1. Objet du marché ----- | 63 |
| B.2. Description des ouvrages ----- | 63 |
| B.2.1. Aménagement hydroélectrique de Memve'ele ----- | 63 |
| B.2.1.1. Présentation de l'aménagement----- | 63 |
| B.2.1.2. Voies d'accès ----- | 66 |
| B.2.1.3. Ouvrages de l'aménagement----- | 67 |
| B.3. Consistance des prestations et plafonds ----- | 70 |
| B.3.1. Description des garanties----- | 71 |
| B.3.2. Capitaux assurés ----- | 71 |
| B.4. Exclusions et déchéances ----- | 72 |
| B.5. Franchises ----- | 72 |
| C. Lot N°3 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Mapé et Bamendjin ----- | 72 |
| C.1. Objet du marché ----- | 72 |
| C.2. Description des ouvrages ----- | 72 |
| C.2.1. Barrage réservoir de Mbakaou----- | 72 |
| C.2.1.1. Présentation----- | 72 |
| C.2.1.2. Voies d'accès ----- | 73 |
| C.2.1.3. Ouvrages du barrage réservoir de Mbakaou----- | 74 |

| | |
|--|-----------|
| C.2.2. Barrage réservoir de Mapé----- | 76 |
| C.2.2.1. Présentation----- | 76 |
| C.2.2.2. Voies d'accès ----- | 76 |
| C.2.2.3. Ouvrages du barrage réservoir de Mapé----- | 77 |
| C.2.3. Barrage réservoir de Bamendjin----- | 82 |
| C.2.3.1. Présentation----- | 82 |
| C.2.3.2. Voies d'accès ----- | 82 |
| C.2.3.3. Ouvrages de l'aménagement ----- | 83 |
| C.3. Consistance des prestations----- | 85 |
| C.3.1. Description des garanties ----- | 85 |
| C.3.2. Capitaux assurés----- | 85 |
| C.4. Exclusions et déchéances----- | 86 |
| C.5. Franchises----- | 86 |
| D. Dispositions communes à tous les lots----- | 86 |
| D.1. Responsabilités du Maître d'Ouvrage----- | 86 |
| D.2. Responsabilités de l'Assureur ----- | 86 |
| D.3. Profil de l'Assureur ----- | 87 |
| D.4. Gestion des sinistres----- | 87 |
| D.5. Supervision des assurances ----- | 88 |
| D.6. Durée du contrat ----- | 88 |
| D.7. Rapports à soumettre----- | 88 |

Préambule

Conformément à ses missions organiques arrêtées par le Décret N°2020/245 du 04 mai 2020 et au contrat de concession de stockage d'eau signé le 07 septembre 2020 avec l'Etat, la Société Electricity Development Corporation (EDC) assure la gestion des aménagements hydroélectriques de Lom Pangar, Mbakaou, Bamendjin, Mapé et Memve'e. Les présents Termes de Référence (TDR) décrivent l'ensemble des prestations attendues pour la souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de ces Ouvrages. Ils constituent le cahier des charges pour la (les) Compagnie(s) d'assurance qui seront sélectionnées.

Les prestations à exécuter sont réparties en **trois (03) lots distincts** comme suit :

- Lot N°1 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés ;
- Lot N°2 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Memve'e et ses réseaux associés ;
- Lot N°3 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Bamendjin et Mapé.

A. Lot N°1 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et ses réseaux associés

A.1. Objet du marché

Dans le cadre des activités d'exploitation de l'aménagement hydroélectriques de Lom Pangar, le Directeur Général de Electricity Development Corporation (EDC) entend recruter une compagnie d'assurance pour la souscription d'une police d'assurance Globale Dommages, au titre des exercices 2024 et 2025.

A.2. Description des ouvrages

A.2.1. Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar

A.2.1.1. Présentation

Le site de Lom Pangar se situe approximativement à 300 km au nord-est de Yaoundé, et une centaine de kilomètres au nord de la ville de Bertoua. Le barrage est implanté sur la rivière Lom, à 4 km en aval de la confluence du Lom et du Pangar, et 13 km en amont de la confluence du Lom et du Djerem. L'accès au site peut se faire par train et par route.

Le barrage réservoir de Lom Pangar d'une capacité utile de 6 milliards m³ d'eau, a pour objectif principal d'augmenter le débit garanti disponible aux usines hydroélectriques de Song Loulou, Edéa et à terme de Nachtigal et des futurs aménagements sur la Sanaga.

En vue de l'évacuation de la production d'énergie électrique de l'usine de pied de Lom Pangar dans le RIE/RIS, les ouvrages d'évacuation ci-après ont été construits et mis en service :

- Ligne de transmission 90 kV Lom Pangar - Bertoua
- Poste de transformation 90 kV de Lom Pangar
- Poste de transformation 90/30 kV Bertoua



Figure 1 : Vue du barrage de Lom Pangar

A.2.1.2. Voies d'accès :

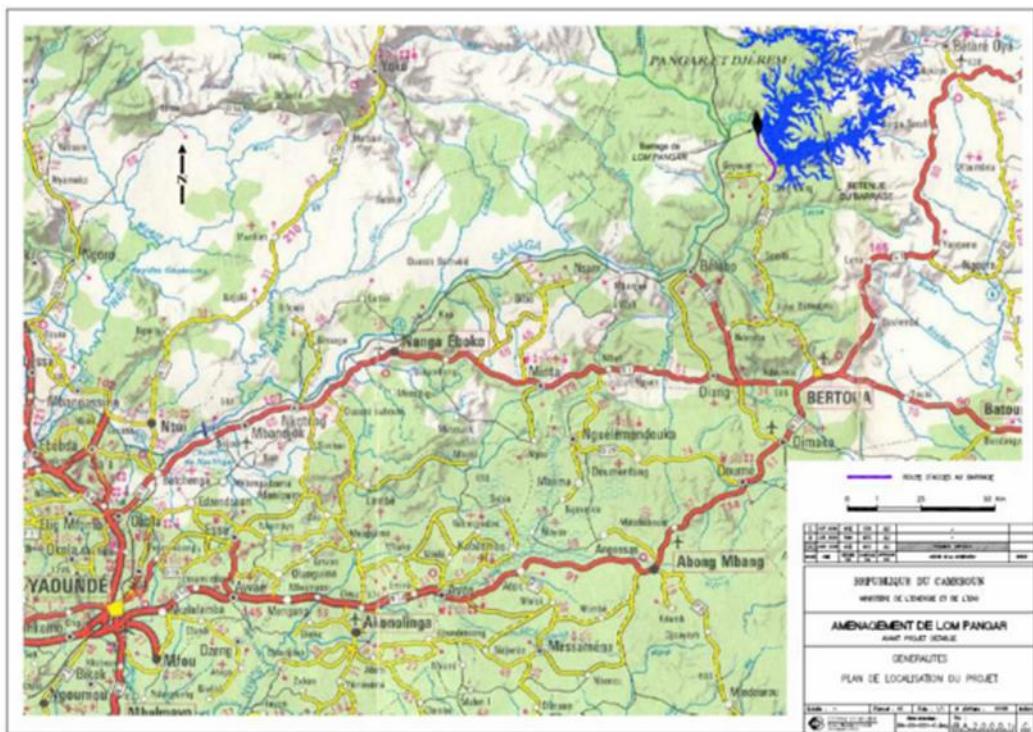


Figure 2 : Localisation du site de Lom Pangar et voies d'accès

A.2.1.3. Ouvrages de l'aménagement

Tableau 1 : Ouvrages de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et réseaux associés

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement (En FCFA) | Date d'acquisition | Coût d'acquisition (En FCFA) | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable (En FCFA) |
|--|----------|---|---|--------------------|------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| A- Barrage réservoir de Lom Pangar | | | | | | | |
| Génie civil * Hauteur du barrage = 45,5 m, largeur en crête = 7 m. * Ouvrage central en béton (BCR & BCV) d'une longueur de 185 m qui concentre l'ensemble des équipements du barrage (03 pertuis de restitution, 04 passes EVC (03 passes vannées et 01 fusible), 04 conduites forcées). * Volume de bétons de l'ouvrage central: MS =125000 m ³ de BCV et 180 000 m ³ de BCR. * Deux digues latérales en remblais de longueur 1137 mètres, connectées à la partie centrale en béton via deux digues de transition et deux murs de soutènement. * Une digue de col en terre à noyau central, longue de 470 ml et haute de 17,5 m, située en rive droite du barrage principal * Volume de remblais : 2,5 millions m ³ * Préfosse d'érosion : au pied aval des ouvrages de restitution. * Seuil de réoxygénération : à l'aval du barrage. | Très bon | Génie civil: 50 ans; Hydromécanique: 25 ans; Electromécanique: 20 ans, | 166 874 872 500 | Septembre 2015 | 166 874 872 500 | 2065 2040 2035 | 166 874 872 500 |
| Equipements HEM Tableaux moyenne tension Transformateur de puissance Groupes électrogène fixes Réservoirs et accessoires Groupe électrogène de secours portable Tableaux basse tension en courant alternatif Services auxiliaires à courant continu Équipement de contrôle-commande local des vannes des ouvrages de restitution Équipement de contrôle-commande du barrage Système de communication Protection contre la foudre Éclairage et petites forces motrices | | | | | | | |
| Dispositifs d'auscultation Topographie, piezométrie, drainage et infiltration, température, cellules de pression etc. | | | | | | | |

| | | | | | | | |
|---|----------|--------|---------------|----------------|----------------|------|----------------|
| Evacuateur de crue : Vannes segment avec et sanc clapet, vanne batardeau, portique de levage, systèmes hydrauliques, locaux techniques, cablerie, armoires électriques Restitution : vannes segment, Vannes souscarter, vanne batardeau, blindage, ventouses, systèmes hydrauliques, locaux techniques, cablerie, armoires électriques Prises usinières : batardeaux, grilles, conduites forcées, systèmes d'aération Equipements auxiliaires : système de drainage, systèmes de mesures de niveau d'eau, climatisation et ventilation | | | | | | | |
| Cité du MOA/MOE et de l'exploitant * Bati sur près de 10 ha en rive gauche du barrage * Capacité d'accueil : 60 usagers * 39 logements : 15 villas (T3, T4 et visiteurs) + 12 blocs de T2 + 12 blocs T5 * un bâtiment club * 01 restaurant * 01 infirmerie * un complexe multisport * Des locaux techniques * Des espaces verts | Très bon | 25 ans | 6 560 000 000 | Juin 2016 | 6 560 000 000 | 2041 | 6 560 000 000 |
| Route d'accès au chantier et pont sur la Sessé * Pont sur la rivière Sessé (28 m de long, appuis en béton armé et tablier en poutrelles enrobés), | Très bon | 25 ans | 1 300 000 000 | Septembre 2015 | 1 300 000 000 | 2040 | 1 300 000 000 |
| Pont sur le Lom (aval du Barrage) Pont avec tablier métallique type Mabey bridge de 141 m de longueur | Très bon | 25 ans | 3 987 000 000 | 2012 | 3 987 000 000 | 2037 | 3 987 000 000 |
| B- Usine de pied de Lom Pangar | | | | | | | |
| Bâtiments, équipements, etc... | Très bon | 50 ans | Neuf | 2023 | 21 153 541 639 | 2073 | 21 153 541 639 |
| Hydromécanique et manutention Système dégrilleur (Dégrilleur, conteneur à déchets, système de rails, etc...) Prise d'eau (Conduites forcées, Batardeaux aval turbines, treuil portique des batardeaux, pont roulant salle des machines, etc...) | Très bon | 30 ans | Neuf | 2023 | 976 635 623 | 2053 | 976 635 623 |
| Turbines et installation mécanique générale (IMG) Vannes Turbines Roues Régulateurs de vitesse et instrumentation Circuits d'eau Système de production et distribution d'air comprimé Installation de production et de distribution d'eau Etc... | Très bon | 30 ans | Neuf | 2023 | 4 313 405 736 | 2053 | 4 313 405 736 |

| | | | | | | | |
|---|----------|--------|------|------|---------------|------|---------------|
| Alternateurs et installation électrique générale (IEG) Alternateurs Systèmes d'excitation et de régulation de tension Transformateurs d'excitation Systèmes de protection incendie Systèmes de refroidissement Systèmes de freinage et vérins Groupe électrogène Câbles et accessoires de raccordement | Très bon | 10 ans | Neuf | 2023 | 4 982 823 282 | 2033 | 4 982 823 282 |
| Equipements de contrôle - commande, supervision | Très bon | 10 ans | Neuf | 2023 | 316 268 345 | 2033 | 316 268 345 |
| C- Poste évacuateur 90 kV de Lom Pangar | | | | | | | |
| Bloc transformateur et accessoires <ul style="list-style-type: none">- Sectionneurs de barre- Sectionneurs de barre- Transformateur de tension- Combinés de mesure- Isolateurs- Boulonnnerie, accessoires d'ancrage, raccords, câbles, mise à la terre en cuivre etc. ... | Très bon | 35 ans | Neuf | 2023 | 1 523 863 732 | 2058 | 1 523 863 732 |
| Services auxiliaires <ul style="list-style-type: none">- Batterie- Chargeur de batterie double- Transformateur services auxiliaires 250 kVA- Armoire 400/230V CA- Armoire 125V CC | Très bon | 35 ans | Neuf | 2023 | 1 523 863 732 | 2058 | 1 523 863 732 |
| Commande et protection <ul style="list-style-type: none">- Tableau de protection des barres 90 kV (type 1)- Tableau de protection de ligne 90 kV (type 2)- Tableau de protection de transformateur 225 kV (type 3) | | | | | | | |
| Bâtiment de commande | | | | | | | |
| D- Ligne de transmission 90 kV Lom Pangar - Bertoua | | | | | | | |
| Ligne électrique HT de 90 kV longue de 105 Km constituée de : <ul style="list-style-type: none">- Génie civil des fondations- Conducteurs- Câble de garde à fibre optique- Isolateurs- Entretoise- Pylônes d'angle- Pylônes d'alignement- Pylônes anti-cascade- Boulonnneries et accessoires | Très bon | 35 ans | Neuf | 2023 | 3 201 269 928 | 2058 | 3 201 269 928 |

| E- Poste de transformation 90/30 kV de Bertoua | | | | | | | |
|--|----------|--------|------|------|---------------|------|---------------|
| Bloc transformateur et accessoires | | | | | | | |
| - Sectionneurs de barre - Sectionneurs de barre - Transformateur de tension - Combinés de mesure - Isolateurs - Boulonnnerie, accessoires d'ancre, raccords, câbles, mise à la terre en cuivre etc. ... | | | | | | | |
| Services auxiliaires | | | | | | | |
| - Batterie - Chargeur de batterie double - Transformateur services auxiliaires 250 KVA - Armoire 400/230V CA - Armoire 125V CC | Très bon | 35 ans | Neuf | 2023 | 1 773 002 951 | 2058 | 1 773 002 951 |
| Commande et protection | | | | | | | |
| - Tableau de protection des barres 90 kV (type 1) - Tableau de protection des lignes 90 kV et 30 kV (type 2) - Tableau de protection des transformateurs 90/30 kV (type 3) | | | | | | | |
| Bâtiment de commande | | | | | | | |

A.3. Consistance des prestations

Les prestations consistent en la souscription d'une POLICE ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES accordant une multiplicité de garanties et d'options pour une couverture adaptée aux conditions d'exploitation des ouvrages.

A.3.1. Description des garanties

Tableau 2 : Garanties souscrites pour l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et les réseaux associés

| Garanties | Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et réseaux associés |
|---|---|
| Responsabilité civile exploitation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Incendie, Explosions, chute de la foudre et risques annexes : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux appareils électriques ; - dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tous risques informatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Bris de machine | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Multirisques habitation et multirisques bureaux | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pertes d'exploitation | <input checked="" type="checkbox"/> |

A.3.2. Capitaux assurés

Tableau 3 : Capitaux garantis pour l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et réseaux associés

| Garanties | Capitaux assurés (En FCFA) |
|---|---|
| | Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et réseaux associés |
| Responsabilité civile exploitation | 10 000 000 000 |
| Incendie, Explosions, chute de la foudre et risques annexes : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux appareils électriques ; - Dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | 297 364 512 116 |

| Garanties | Capitaux assurés (En FCFA) |
|---|---|
| | Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et réseaux associés |
| Tous risques informatiques | 316 268 345 |
| Bris de machine | 21 399 912 163 |
| Pertes d'exploitation | 5 000 000 000 |
| Multirisques habitation et multirisques bureaux | 6 560 000 000 |

A.4. Exclusions et déchéances

Outre les exclusions et déchéances contenues dans les conditions générales des contrats d'assurance validées par l'administration compétente, aucune autre exclusion ni déchéance n'est prévue pendant l'exécution du présent contrat.

A.5. Franchises

Les franchises de garantie devront être clairement indiquées dans les conditions particulières du contrat que l'assureur se propose d'offrir.

B. Lot N°2 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et ses réseaux associés

B.1. Objet du marché

Dans le cadre des activités d'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele, Le Directeur Général de Electricity Development Corporation (EDC) entend recruter une compagnie d'assurance pour la souscription d'une police d'assurance Globale Dommages, au titre des exercices 2024 et 2025.

B.2. Description des ouvrages

B.2.1. Aménagement hydroélectrique de Memve'ele

B.2.1.1. Présentation de l'aménagement

L'aménagement hydroélectrique de MEMVE'ELE, situé sur le fleuve NTEM, au sud du Cameroun, dans l'arrondissement de MA'AN, à environ 134 Km d'Ebolowa, est un ouvrage construit au fil de l'eau, sur le bras droit du NTEM. Il a été mis en service en avril 2019 et sa capacité installée est de 211 MW (4 unités de production de puissance unitaire de 52.75 MW).



Figure 3 : Vue du barrage hydroélectrique de Memve'ele

L'aménagement hydroélectrique de Memve'ele a pour objectif principal la production de l'énergie électrique dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS).

Il est constitué :

- d'un barrage (deux réservoirs dont un réservoir principal d'une superficie de 22 Km² et une capacité de 82,71 millions de m³ d'eau et d'un réservoir secondaire (bassin de mise en charge) d'une capacité de 3,446 millions de m³) ;
- d'une centrale de production d'une capacité de 211 MW ;
- d'un poste sortie usine pour l'évacuation de l'énergie produite.

En vue de l'évacuation de la production d'énergie électrique de la centrale hydroélectrique de Memve'ele dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS), les ouvrages d'évacuation ci-après ont été construits et mis en service :

- Ligne de transmission 225 kV Memve'ele - Ahala - Nkol Nkumu
- Poste de transformation 225/90/30 kV Ebolowa, Ahala, Nkol nkumu
- Ligne de distribution 30 kV Ebolowa – Ambam
- Ligne de distribution 30 kV Nyabissan - Ma'an

Les caractéristiques de l'aménagement sont sommairement présentées au tableau synoptique ci-dessous :

Tableau 4 : Fiche synoptique de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele

| FICHE SYNOPTIQUE DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MEMVE ELE | |
|---|--|
| GENERALITES | |
| Nom de l'aménagement | Aménagement Hydroélectrique de Memve'ele |
| Objectif de l'aménagement | Production |
| Rivière | Ntem |
| Puissance installée | 211 MW |
| Débit d'équipement | 450 m ³ /s |
| HYDROLOGIE | |
| Surface du B.V. | 26 350 Km ² |
| Module interannuel | 392 m ³ /s |
| Crue décennale (Q ₁₀) | 1700 m ³ /s |
| Crue centennale (Q ₁₀₀) | 2120 m ³ /s |
| Crue de projet (Q _{1 000}) | 2470 m ³ /s |
| Crue de sûreté (Q _{10 000}) | 3450 m ³ /s |
| PLAN D'EAU AMONT | |
| CME: Cote Minimale d'Exploitation | 391,5 m NGC |
| RN: Retenue Normale | 392 m NGC |
| Cote maximale d'exploitation (Q ₁₀) | 392,5 m NGC |
| PHEE : Plus Hautes Eaux Extrêmes (Q ₁₀₀₀₀) | 393,80 mNGC |
| Surface de la retenue à RN | 19 Km ² |
| Volume de la retenue à RN | 82.77 hm ³ |
| RESERVOIR | |
| Contrôle du niveau d'inondation | 392,00 m NGC |
| Niveau de l'inondation au projet | 392,00 m NGC |
| Côte de la retenue à la RN | 392,00 m NGC |
| Côte maximale d'exploitation | 392,50 m NGC |
| Côte minimale d'exploitation | 391,50 m NGC |
| Capacité de stockage maximale | 8271 10 ⁴ m ³ |
| CAPACITE D'EVACUATION DES EAUX | |
| Débit évacué à la RN | 4538 m ³ /s |
| Débit d'équipement | 450 m ³ /s |
| PRODUCTION D'ENERGIE | |
| Puissance garantie en pointe 95% du temps (P=95%) | 41,9 MW |
| Production annuelle moyen | 1187 GWh |
| OUVRAGES PRINCIPAUX | |
| DIGUE PRINCIPALE | |
| Type | Enrochement à noyau d'argile/barrage en terre homogène |
| Fondation du barrage | Gneiss granitique / sol résiduel |
| Élévation de la crête | 395,00 m NGC |
| Hauteur moyenne des barrages | ≈13,5/11,8 m |
| Longueur total en crête | ≈1800 m |
| EVACUATEUR PRINCIPAL | |
| Type | Evacuateurs de crues vannés |
| Caractéristiques de la fondation | Gneiss granitique |
| Élévation de la crête du déversoir | 382,0 m NGC |

| FICHE SYNOPTIQUE DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MEMVE ELE | |
|---|--|
| Nombre de pertuis | 5 Pcs |
| Largeur nette d'un pertuis | 11,0 m |
| Capacité d'évacuation maximale | 3688 m ³ /s |
| Type de vanne | Vanne segment/batardeau |
| Mode de manutention | Portique de levage |
| OUVRAGE DE CHASSE | |
| Type | Déversoir de crête |
| Élévation du fond de l'écluse | 379,00 m |
| Largeur nette de pertuis | 11,0 m |
| Nombre de pertuis | 1 Pcs |
| Capacité d'évacuation maximale | 850 m ³ /s |
| Type de vanne | Vanne segment /batardeau |
| Mode de manutention | Portique de levage |
| EVACUATEUR DE CRUE SECONDAIRE | |
| Type | Déversoir à seuil libre |
| Caractéristiques de la fondation | Fondation en béton |
| Élévation de la crête du déversoir | 392,00 m NGC |
| CANAL D'AMENEES | |
| CANAL | |
| SECTION DE LA GRILLE | |
| Type de structure | Structure en béton armé |
| Mode d'élimination des déchets | Dégrilleur automatique d'enlèvement des ordures ménagères |
| Type de fondation | Gneiss granitique |
| Élévation du fond du canal d'aménée | 386,00 m NGC |
| Élévation de la crête | 395,00 m NGC |
| Section du canal | 9,0x9,0 m |
| Quantité de pièces | 10 Pcs |
| Débit nominal de conception | 450 m ³ /s |
| Type de structure | Paroi de protection en béton armé/revêtement en béton armé |
| Type de fondation | Gneiss granitique |
| Élévation du plancher supérieur | 386,0~384,0 m NGC |
| VANNE DU CANAL D'AMENEES | |
| Porte d'entrée d'un canal | |
| Type de structure | Structure en béton armé |
| Base de fondation | Gneiss granitique |
| Élévation du plancher supérieure du portillon | 386,00 m NGC |
| Section du canal | 395,00 m NGC |
| Quantité de pièces | 9,0x9,0 m |
| Débit nominal de conception | 5 Pcs |
| Vannes de service | 450 m ³ /s |
| Vannes d'admission | En acier plein (5 jeux) |
| Type de palan | Batardeau (1 jeu) |
| Type de palan | Treuil fixe / palan électrique |
| CANAL OUVERT | |
| Débit nominal de conception | 450 m ³ /s |
| Type de section | Coupe transversale trapézoïdale |
| Type de revêtement | Revêtement en béton |
| Largeur du fond | 15/25 m |
| Pente latérale | 1:2/1:0,5 |
| Pente longitudinale | janv-00 |
| Largeur au supérieur du canal | 7,0 m |
| Profondeur du canal | 9,0 m |
| Longueur totale du canal | ≈3150 m |
| BIEF NATUREL AMONT | |
| Type | Zone de dépression naturelle |
| Niveau de crête initial | 392,00 m NGC |
| Niveau d'eau minimum de fonctionnement | 390,00 m NGC |
| Capacité totale du réservoir | 344,66 104 m ³ |
| Capacité disponible | 95,26 104 m ³ Entre 390,0 m et 392,0m |
| USINE DE PRODUCTION D'ENERGIE | |
| Type | Centrale hydroélectrique et groupes turbines-alternateurs type Francis |
| Dimension de la centrale principale (LxLxH) | 121,5x27,3x52,9 |
| Puissance installée | 211MW |

| FICHE SYNOPTIQUE DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MEMVE ELE | |
|---|--|
| Puissance nominale unitaire | 52,75 MW |
| Diamètre de la turbine hydraulique | ≈3,63 m |
| Vitesse nominale | 166,7 tr/min |
| Hauteur de chute nette | ≈55 m |
| Hauteur de chute maximale | 61,5 m |
| Hauteur de chute minimale | 49 m |
| Puissance mécanique de la turbine | 54,11 MW |
| ALTERNATEUR | |
| Puissance électrique de l'alternateur | 52,75 MW |
| Tension de sortie alternateur | 11 kV |
| Vitesse nominale | 166,7 tr/min |
| Facteur de puissance | 0,85 |
| Rendement | 97,50% |
| Nombre | 4 |
| TRANSFORMATEURS PRINCIPAUX | |
| Puissance apparente | 63 000 KVA (11/225 kV) |
| Nombre | 04 Pcs |
| Fréquence | 50 HZ |
| Nombre de phase | 3 |
| Mode de refroidissement | ONAN/ONAF |
| Transformateur abaisseur | 225/30 kV |
| Equipements électriques du poste évacuateur | Ensemble appareillage (sectionneurs, disjoncteurs, TT, TC, combinés de mesure, isolateurs, équipements Indoor, etc...) |
| GROUPES ELECTROGENES | |
| 03 Groupes Barrage | 400kVA |
| 01 Groupe Poste Evacuateur | 325 kVA |
| 01 Groupe Usine | 860 kVA |
| CITE ET OUVRAGES CONNEXES | |
| Logements | 08 blocs |
| Bâtiment Administratif | 01 bloc |
| Restaurant | 01 bloc |
| Station Hydrométéorologique | Installation échelle d'étiage en base émaillée |

B.2.1.2. Voies d'accès

Le site de l'aménagement hydroélectrique de Memve'e le est accessible par la route, selon les itinéraires précisés dans la figure suivante :

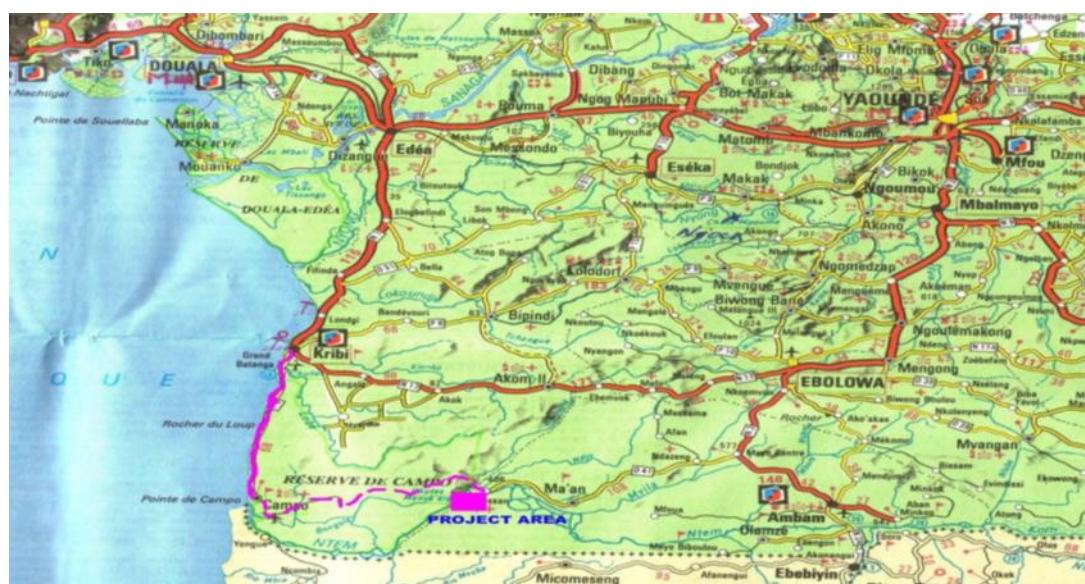


Figure 4 : Voies d'accès au site de l'aménagement hydroélectrique de Memve'e le

B.2.1.3. Ouvrages de l'aménagement

Tableau 5 : Ouvrages de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et réseaux associés

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition (en FCFA) |
|--|----------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------------|
| A – CENTRALE (Retenues/ouvrages de production/ poste sortie usine) | | | | | |
| GENIE CIVIL <ul style="list-style-type: none"> - DIGUE PRINCIPALE Ouvrage en matériaux meubles (Homogène et zonée) L= 1800.0 m H= 13.0 m - DIGUE SECONDAIRE (Homogène) Ouvrage en matériaux meubles (Homogène) L= 621.0 m H= 13.0 m - EVACUATEUR DE CRUES PRINCIPAL Ouvrage en béton armé L= 86.0 m - EVACUATEUR DE CRUES SECONDAIRE Ouvrage en béton armé L= 106.0 m A ciel ouvert (Aucun équipement HEM installé) - Ligne 30 kV Memve'le - Nyabissan | Très bon | 50 ans | Neuf | Avril 2019 | 175 271 141 874 |

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition (en FCFA) |
|--|----------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------------|
| EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES ET INSTALLATIONS <ul style="list-style-type: none"> - GROUPES (ALTERNATEURS) Salle 11 KV/ 400V Salle d'Air comprimé basse/moyenne pression Système de ventilation - TURBINES 04 groupes Armoire power house dewatering Armoire power house drainage Salle d'eau de refroidissement - EVACUATEUR DE CRUES PRINCIPAL 05 Vannes radiales 01 Vanne de chasse - PORTIQUE DE MANUTENTION BARRAGE 2*160 kN - PRISE D'EAU DU CANAL Dégrilleur Grilles Vannes wagons Armoires électriques Treuil pour manutention batardeau Batardeau (03) - CANAL D'AMENE - PRISE D'EAU USINIERE 04 Vannes rapides Dégrilleur Grilles Portique 2*500kN 04 Vannes rapides 02 Cabines conduites forcées Treuil pour manutention batardeau Batardeau (01) - PLATEFORME DE MONTAGE Pont roulant Salle de fabrication mécanique - PLATEFORME DE FOND 2 04 Vannes papillons - CANAL DE RESTITUTION Portique aval 2*400kn 08 Vannes de maintenance aval - EQUIPEMENT D'AUSCULTATION Piézomètres et sources | Très bon | 30 ans | Neuf | Avril 2019 | 46 437 044 636 |

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition (en FCFA) |
|--|----------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------------|
| EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET INSTALLATION <ul style="list-style-type: none"> - PLATEFORME DE FOND 1 Armoire de contrôle des pompes auxiliaires du système anti incendie Armoires de contrôle/commande des pompes du système d'eau glacée pour la ventilation centralisée 1 Armoires de contrôle/commande des pompes du système d'eau glacée pour la ventilation centralisée 2 Armoires de contrôle/commande des compresseurs du système d'eau glacée pour la ventilation centralisée 1 Armoires de contrôle/commande des compresseurs du système d'eau glacée pour la ventilation centralisée 2 - SALLE DE PROTECTION RELAIS - GROUPES ELECTROGENES DE L'AMENAGEMENT 03 Groupes Barrage 01 400kVA 01 Groupe Poste Evacuateur (01 * 325 kVA) 01 Groupe Usine (01 * 860 kVA) | Très bon | 10 ans | Neuf | Avril 2019 | 18 190 063 339 |
| POSTE SORTIE USINE <ul style="list-style-type: none"> - TRANSFORMATEURS ELEVATEURS 04 Transformateurs (11/225KV) - TRANSFORMATEUR ABAISSEUR Transformateur (225/30) kV - EQUIPEMENTS INDOOR | | | | | |
| B- CITE ET OUVRAGES CONNEXES | | | | | |
| CITE <ul style="list-style-type: none"> - LOGEMENTS 08 Blocs - BATIMENT ADMINISTRATIF - RESTAURANT | Très bon | 25 ans | Neuf | Avril 2019 | 1 000 000 000 |
| SALLE DE TRAITEMENT D'EAU | Très bon | 10 ans | Neuf | Avril 2019 | 171 000 000 |
| STATION HYDROMETEOROLOGIQUE | Très bon | 25 ans | Neuf | Avril 2019 | 5 000 000 |
| C- Ligne de transmission 225 kV Memve'ele - Ahala - Nkol Nkumu | | | | | |
| Ligne électrique HT de 225KV longue de 277 km constituée de : <ul style="list-style-type: none"> - Génie civil des fondations - Conducteurs - Câble de garde à fibre optique - Isolateurs - Entretoise - Pylônes d'angle - Pylônes d'alignement - Pylônes anti-cascade - Boulonnneries et accessoires | Très bon | 35 ans | Neuf | 2021 | 27 490 600 317 |
| D- Poste de transformation 225/90/30 kV de Ebolowa, Ahala, Nkol nkumu | | | | | |

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition (en FCFA) |
|--|----------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Bloc transformateur et accessoires - sectionneurs de barre - sectionneurs de barre - transformateur de tension - combinés de mesure - isolateurs - boulonnage, accessoires d'ancrage, raccords, câbles, mise à la terre en cuivre etc. ... | | | | | |
| Services auxiliaires - Batterie - Chargeur de batterie double - Transformateur services auxiliaires 250 KVA - Armoire 400/230V CA - Armoire 125V CC | Très bon | 35 ans | Neuf | 2019 | 14 037 822 145 |
| Commande et protection - Tableau de protection des barres 225 KV (type 1) - Tableau de protection de ligne 225 KV (type 2) - Tableau de protection de transformateur 225 KV (type 3) - Bâtiment de commande | | | | | |
| E- Ligne de distribution 30 kV Ebolowa – Ambam | | | | | |
| Ligne électrique MT de 30kV longue de 85 km constituée de : - Génie civil des fondations - Conducteurs - Isolateurs - Entretoise - Pylônes d'angle - Pylônes d'alignement - Boulonnages et accessoires | Très bon | 35 ans | Neuf | 2021 | 983 000 000 |
| F- Ligne de distribution 30 kV Ma'an - Nyabissan | | | | | |
| Ligne électrique MT de 30kV longue de 50 km constituée de : - Génie civil des fondations - Conducteurs - Isolateurs - Entretoise - Pylônes d'angle - Pylônes d'alignement - Boulonnages et accessoires | Très bon | 35 ans | Neuf | 2021 | 360 000 000 |

B.3. Consistance des prestations et plafonds

Les prestations consistent en la souscription d'une POLICE ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES accordant une multiplicité de garanties et d'options pour une couverture adaptée aux conditions d'exploitation des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele.

B.3.1. Description des garanties

Tableau 6 : Garanties souscrites pour l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et réseaux associés

| Type de risque | Aménagement hydroélectrique de Memve'ele et réseaux associés |
|---|--|
| Responsabilité civile exploitation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Incendie, Explosions, chute de la foudre et risques annexes : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux appareils électriques ; - dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tous risques informatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Bris de machine | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pertes d'exploitation (Chiffre d'affaires) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Multirisques habitation et multirisques bureaux | <input checked="" type="checkbox"/> |

B.3.2. Capitaux assurés

Tableau 7 : Capitaux assurés pour l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele et réseaux associés

| Garanties | Capitaux assurés (En FCFA) |
|--|--|
| | Aménagement hydroélectrique de Memve'ele et réseaux associés |
| Responsabilité civile exploitation | 10 000 000 000 |
| Incendie, Explosions, chute de la foudre et risques annexes : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux appareils électriques ; - Dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | 281 003 331 577 |
| Tous risques informatiques | |
| • Ordinateurs et divers serveurs | 30 771 938 |
| • Plateforme de commande | 1 766 373 734 |
| • Reconstitution | 200 000 000 |
| • Frais supplémentaires | 50 000 000 |
| Bris de machine | |
| • Equipements hydrauliques et électromécaniques | 46 437 044 636 |
| • Equipements électriques et poste évacuateur | 50 384 366 059 |

| Garanties | Capitaux assurés (En FCFA) |
|---|--|
| | Aménagement hydroélectrique de Memve'ele et réseaux associés |
| Pertes d'exploitation (Chiffre d'affaires) | 30 000 000 000 |
| Multirisques habitation et multirisques bureaux | 2 279 517 451 |

B.4. Exclusions et déchéances

Outre les exclusions et déchéances contenues dans les conditions générales des contrats d'assurance validées par l'administration compétente, aucune autre exclusion ni déchéance n'est prévue pendant l'exécution du présent contrat.

B.5. Franchises

Les franchises de garantie devront être clairement indiquées dans les conditions particulières du contrat que l'assureur se propose d'offrir.

C. Lot N°3 : Souscription d'une police d'assurance Globale Dommages liée à l'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Mapé et Bamendjin

C.1. Objet du marché

Dans le cadre des activités d'exploitation des barrages réservoirs de Mbakaou, Mapé et Bamendjin, Le Directeur Général de Electricity Development Corporation (EDC) entend recruter une compagnie d'assurance pour la souscription d'une police d'assurance Globale Dommages, au titre des exercices 2024 et 2025.

C.2. Description des ouvrages

C.2.1. Barrage réservoir de Mbakaou

C.2.1.1. Présentation

Le barrage de retenue de Mbakaou, mis en service en juillet 1969, est situé dans la Région de l'Adamaoua, département du Njerem à 35 kms de la ville de Tibati, sur le fleuve Njérem affluent de la Sanaga.

Le rôle du barrage de retenue de Mbakaou, d'une capacité de 2600 hm³, est de régulariser le débit de la Sanaga en période d'étiage en vue d'assurer un bon niveau de production d'énergie électrique à EDEA et SONGLOULOU, ainsi que d'autres aménagements qui pourraient être construits en aval.

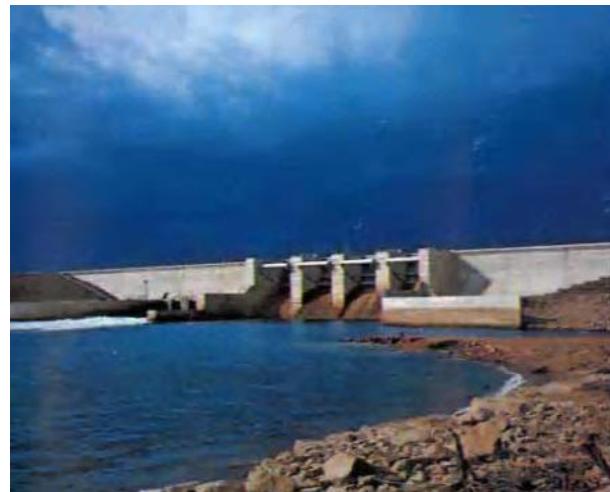


Figure 5 : Vue du barrage réservoir de Mbakaou

C.2.1.2. Voies d'accès

Le premier accès Depuis Douala ou Yaoundé, se fait en empruntant :

- Le tronçon bitumé Douala - Bafoussam sur 275 Km ;
- Le tronçon bitumé Yaoundé – Bafoussam sur 283 Km ;

Ensuite :

- un tronçon bitumé Bafoussam – Foumban sur 67 Km ;
- puis, un 1^{er} tronçon de la route nationale n°1 à revêtement latéritique Foumban - Nyamboya sur 131 Km environ.
- un 2^e tronçon avec des fragments de goudron Nyamboya – Banyo sur 90 Km.
- un 3^e tronçon à revêtement latéritique Banyo – Tibati sur 115 Km.
- l'accès à Mbakaou se fait à partir de Tibati sur 35 Km environ.

Un second accès se fait par le chemin de fer Douala – Ngaoundéré. La gare la plus proche est Ngaoundal à environ 200 Km du barrage de Mbakaou.

C.2.1.3. Ouvrages du barrage réservoir de Mbakaou

Tableau 8 : Ouvrages du barrage réservoir de Mbakaou

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable |
|---|---------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| I - OUVRAGE DE RETENUE ET DE RESTITUTION | | | | | | | |
| A- OUVRAGE DE GENIE CIVIL | | | | | | | |
| Ouvrage de dérivation | Bon | 50 ans | 3 578 000 000 | Juillet 1969 | 983 000 000 | 2020 | 0 |
| Barrage <u>Digue principale</u> en terre homogène composée de deux digues latérales. Revêtement amont en enrochements, Revêtement aval en terre végétale. Hauteur maximale 19 m, Longueur 805 m en R.D. et 445 m en R.G. Fruit 3/1 et 2.5/1 Volume de remblais 620.000 m ³ <u>Digues annexe NANDIN</u> L= 496.0 m, H = 10.50m, Volume de remblais 57.000m ³ <u>Digue annexe LENIN</u> L= 1.065m, H= 6.0m, Volume de remblais 73.000m ³ <u>Évacuateur de crues</u> de surface à 4 passes, de 10 x 9.20 m L= 269.60m, H= 30.0m Volume de béton 70.000 m ³ <u>Ouvrage de restitution</u> de fond à 6 pertuis de 3.60 x 3.30m, H= 30.0m | Bon | 50 ans | 6 694 000 000 | Juillet 1969 | 1 839 000 000 | 2020 | 0 |
| Voies d'accès et ouvrages d'art <u>Pont sur le Meng</u> Ossature métallique, plate-forme de roulement en bastings L= 500m <u>Piste en bicouche</u> <u>pistes et routes accès aux équipements</u> <u>Piste d'aviation</u> En latérite, longueur totale 9.000m | Bon | 25 ans 5 ans | 409 000 000 | Juillet 1969 | 112 000 000 | 2020 | 0 |
| B- EQUIPEMENTS ELECTROMECANIQUES | | | | | | | |
| Vantellerie 6 Vannes de fond Type secteur Dimensions 3,60x 3,30 m 4 Vannes de surface Type secteur Dimension 10x10,20 m 2 portiques (amont et aval) | Bon | 25 ans | 1 476 000 000 | Juillet 1969 | 246 000 000 | 2020 | 0 |
| Equipements électriques Lignes et transformateurs 1 centrale barrage Puissance 15 KVA 1 centrale cité Puissance 20 KVA 1 centrale bureau Puissance 20 KVA | Mauvais | 20 ans | 60 000 000 | Juillet 1969 | 27 000 000 | 2020 | 0 |

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable |
|--|------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| Centrale Diesel 1 de Type DK4 Puissance : 48 KW 2 de Type DK2 Puissance : 24 KW Tension : 380 V | Bon | 20 ans | 63 000 000 | Juillet 1969 | 11 000 000 | 2020 | 0 |
| II- BUREAU, CITE D'EXPLOITATION ET DIVERS | | | | | | | |
| Bâtiment administratif Deux bureaux | Bon | 25 ans | 12 000 000 | Juillet 1969 | 3 000 000 | 2020 | - |
| Magasin 304m², en matériaux définitifs, ossature métallique | Bon | 25 ans | 5 000 000 | Juillet 1969 | 1 000 000 | 2020 | - |
| Cité d'exploitation construite sur 120 000 m² 1 Case de Direction 235.0m ² en matériaux définitifs 1 Case G 141.0m ² en matériaux définitifs 4 Cases ouvriers 145.0m ² en matériaux définitifs 8 Cases ouvriers 125.0m ² en matériaux définitifs 1 Case ouvrier 190.0m ² en matériaux définitifs 2 Cases ouvriers 250.0m ² en matériaux définitifs | Bon | 25 ans | 139 000 000 | Juillet 1969 | 38 000 000 | 2020 | - |
| Bâtiments sociaux Infirmerie 107.0m ² en matériaux définitifs Club 375.0m ² en matériaux définitifs | Bon | 25 ans | 16 000 000 | Juillet 1969 | 4 000 000 | 2020 | - |
| Captage et traitement d'eau potable. | Bon | 10 ans | 58 000 000 | Juillet 1969 | 16 000 000 | 2020 | - |
| Atelier garage | Bon | 25 ans | 4 000 000 | Juillet 1969 | 1 000 000 | 2020 | - |

C.2.2. Barrage réservoir de Mapé

C.2.2.1. Présentation

Le barrage de retenue de Mapé, mis en service en juillet 1988, est situé au nord de la ville de Foumban, sur le fleuve Mapé affluent du Mbam.

Le rôle du barrage de retenue de Mapé, d'une capacité de 3200 hm³, est de régulariser le débit de la Sanaga en période d'étiage en vue d'assurer un bon niveau de production d'énergie électrique à EDEA et SONGLOULOU, ainsi que d'autres aménagements qui pourraient être construits en aval.

C.2.2.2. Voies d'accès

L'accès Depuis Douala ou Yaoundé, se fait en empruntant :

- le tronçon bitumé Douala - Bafoussam sur 275 Km ;
- le tronçon bitumé Yaoundé – Bafoussam sur 283 Km ;

Ensuite :

- un tronçon bitumé Bafoussam – Foumban sur 67 Km ;
- puis, la route nationale n°1 à revêtement latéritique Foumban - Mapé sur 71 Km environ.

Magba est situé à 11 Km du Barrage de Mapé.

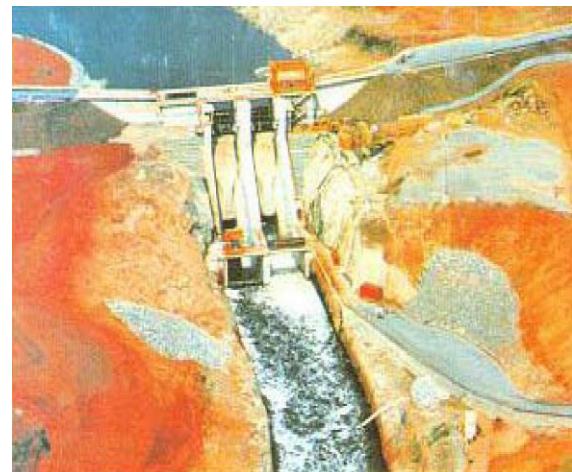


Figure 6 : Vue du barrage réservoir de Mapé

C.2.2.3. Ouvrages du barrage réservoir de Mapé

Tableau 9 : Ouvrages du barrage réservoir de Mapé

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable |
|---|----------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| I - OUVRAGE DE RETENUE ET DE RESTITUTION | | | | | | | |
| A- OUVRAGE DE GENIE CIVIL | | | | | | | |
| BARRAGE PRINCIPAL Ouvrage en terre zonée avec tapis d'étanchéité en Amont, Hauteur maximale 35 m Longueur en crête 1521 m Profil type : - Recharge aval en latérite gravillonnaire T3, talus de 2.5/1 - Noyau central en argile plastique T1, - Recharge amont en latérite gravillonnaire T3, une banquette et un tapis d'étanchéité, talus de 2.5/1 Le volume de remblais meubles, filtres et enrochements 4.millions m ³ environ Equipements auscultations : repères de nivellation et de planimétrie, puits de décharge et points de mesure des débits drainés, cellules de contraintes totales et interstitielles, les tassomètres | Très bon | 50 ans | 28 121 000 000 | Juillet 1988 | 13 840 000 000 | 2020 | - |
| DIGUES DES COLS G1 & G2 Hauteur maximale 6 m Longueur en crête 992 m | Très bon | 50 ans | 2 531 000 000 | Juillet 1988 | 1 240 190 000 | 2020 | - |
| DIGUE DE COL D3 Hauteur maximale 8 m Longueur en crête 650 m | Très bon | 50 ans | 1 730 000 000 | Juillet 1988 | 847 700 000 | 2020 | - |
| BARRAGE EVACUATEUR DES CRUES ET DE RESTITUTION Ouvrage en béton fondé sur un rocher dur Hauteur maximale 40 m, Longueur 52 m Longueur reliant les digues et le barrage principal 80 m Largeur sans les murs de raccordement 25 m. Il assure deux fonctions : - En période de hautes eaux, évacuation des crues de valeur maximale 580 m ³ /s, - En période d'étiage, la restitution des débits pouvant atteindre 400 m ³ /s Il comporte deux ensembles identiques séparés par une pile centrale de 3.50 m d'épaisseur. Chaque ensemble est constitué de deux pertuis superposés ; Un pertuis de fond de 5 m de large et 2.5 m de haut, Un pertuis de surface de 9 m de largeur. Une fosse d'amortissement Il comporte 2 vannes de fond et 2 vannes de surface. Le volume de béton mis en œuvre est de 25 000 m ³ environ | Bon | 50 ans | 7 381 000 000 | Juillet 1988 | 7 092 000 000 | 2020 | - |

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable |
|---|----------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| Equipements auscultations : pendules directs (2), repères de nivellation et de planimétrie, puits de décharge | | | | | | | |
| CANAL D'AMENEES Longueur 1060 m Largeur du fond du canal 15 m | | | | | | | |
| CANAL DE RESTITUTION Longueur 1250 m Largeur du fond du canal 25.50 m Volume de déblais meuble 1.300.000 m ³ Volume de déblais rocheux 280.000 m ³ | Très bon | 50 | 5 077 000 000 | Juillet 1988 | 2 487 730 000 | 2020 | - |
| LES ACCES | Très bon | 5 ans | 1 040 000 000 | Juillet 1988 | 2 928 000 000 | 2020 | - |
| B- EQUIPEMENTS ELECTROMECANIQUES | | | | | | | |
| MICRO – GROUPES HYDRO ELECTRIQUE (02) | | | | | | | |
| 2 Turbines : - type FRANCIS - KÖSSLER IBERIA S.A - Roue en bronze - Vitesse nom.= 1000 tr/mn - Vitesse d'embal.= 1500 tr/mn - P.max = 148 KW (Hmax 24) - Phom.= 91 KW. | | | | | | | |
| 2 Vannes de garde - type papillon - KÖSSLER IBERICA | | | | | | | |
| 2 Grilles de prise d'eau et batardeau - Constructeur : ELECNOR | Mauvais | 25 ans | 292 000 000 | Juillet 1988 | 134 000 000 | 2020 | - |
| 2 Alternateurs - Constructeur : INDAR - Type de construction 315-I/06 - Vitesse Nom. =1000 tr/mn - Vitesse d'embal. = 2000 tr/mn - Nombre de pôles= 6 - Tension : 220/380 v - Puissance : 153 Kw - Fréquence : 50 Hz - Cos =0,8 - Excitation à diodes tournantes | | | | | | | |
| Conduites hydrauliques (02) - Diamètre =500 mm - Tôle Acier ST 35 de ép. =8 mm - Constructeur= INSUNAVAL/ARTAZU (Espagne) | Bon | 25 ans | 4 000 000 | Juillet 1988 | 2 000 000 | 2020 | - |

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable |
|---|------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| Equipements électriques <u>Panneau d'alimentation P1</u> - 15 départs équipés avec protection magnétothermique - 15% d 'espace en réserve non équipés <u>Panneau d'alimentation P2</u> - 10 départs équipés - 15% d 'espace en réserve non équipés <u>Eclairage extérieur et intérieur</u> - 10 candélabres équipés de lampes de 250 W - 2 projecteurs 400 w - Lampes à vapeur de sodium - Lampes à incandescence Autres équipements <u>Pompe d'exhaure (02)</u> - Débit : 120 m ³ /h - Hauteur de refoulement : 16 m <u>Monorail</u> - Capacité : 5 tonnes <u>Equipement téléphonique</u> - Autocommutateur - 11 postes S63 mobiles - 4 poste muraux - 1 chargeur 48 v, 10 à 15 A - liaison BARRAGE cité | Bon | 20 ans | 106 000 000 | Juillet 1988 | 58 000 000 | 2020 | - |
| VANTELLERIE (02) Vanne de surface à clapet (02) - type segment - Largeur : 9m - Hauteur à obturer : 6,75 m - Débit nom. 265 m ³ /s Clapet de surface (02) - type à volet déversant - Largeur : 7m - Hauteur à obturer :2,25 m Vanne de fond (02) - type segment - Largeur : 5m - Hauteur à obturer : 2,5 m - Débit nom.:200 m ³ /s Batardeau amont de surface (01) - type à éléments à roulement - Tablier à 4 éléments - Largeur : 9 m - Hauteur à obturer :7 m Batardeaux amont de fond (01) - type à éléments à roulement | Bon | 25 ans | 1 487 000 000 | Juillet 1988 | 682 000 000 | 2020 | - |

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable |
|--|-------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Tablier à 4 éléments - Largeur : 9 m - Hauteur à obturer : 5,6 m Portique à batardeaux amont (01) <ul style="list-style-type: none"> - Force de levage : 2x 85tonnes - Course moufle : 36 m Potence (01) <ul style="list-style-type: none"> - Force de levage : 5tonnes - Course verticale : 32 m Batardeaux aval évacuateur (01) <ul style="list-style-type: none"> - type à éléments à glissement - Tablier à 4 éléments - Largeur : 10,75m - Hauteur à obturer : 6,80 m Portique à batardeaux aval (01) <ul style="list-style-type: none"> - Force de levage : 2x 5 tonnes - Course totale de levage : 13 m | | | | | | | |
| II- BUREAU, CITE D'EXPLOITATION ET DIVERS | | | | | | | |
| A- OUVRAGE DE GENIE CIVIL | | | | | | | |
| BUREAUX | Moyen | 25 ans | - | Juillet 1988 | 122 000 000 | 2020 | - |
| CITE D'EXPLOITATION 15 logements comprenant : 2 logements de direction de 18 m x 9.25 m 8 logements pour cadres de 18.15 m x 13.10 m 4 logements pour maîtrises de 18.15 m x 13.10 m 1 logement pour ouvrier de 10.95 m x 8.15 m | Moyen | 25 ans | 2 302 000 000 | Juillet 1988 | 972 000 000 | 2020 | - |
| FORAGE Puissance pompe= VA Tension nom. =380 Volts Débit pompe : 5 m ³ /s | | | | | | | |
| STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE Unité de chloration Château d'eau de capacité 30 m ³ Canalisation maîtresse en PVC de diamètre 90, longueur 500 ml Canalisation secondaire en PVC de diamètre 40 | Bon | 10 ans | 22 000 000 | Juillet 1988 | 17 600 000 | 2020 | - |
| VOIES D'ACCES (8 Km) | | 5 ans | 1 040 000 000 | Juillet 1988 | 507 000 000 | 2020 | - |
| B- EQUIPEMENTS ELECTROMECANIQUES | | | | | | | |
| GROUPES ELECTROGENES Caterpillard type 3 306 de 140 KW Caterpillard type 3 408 de 225 KW LIGNES MT 30 KV Câble aérien 34 mm ² | Bon | 20 ans | 135 000 000 | Juillet 1988 | 121 500 000 | 2020 | |

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable |
|--|------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| TRANSFORMATEURS H61 Puissance : 100 KVA | | | | | | | |

C.2.3. Barrage réservoir de Bamendjin

C.2.3.1. Présentation

Le barrage de retenue de Bamendjin, mis en service en juillet 1974, est situé au nord de la ville de Bafoussam, sur le fleuve Noun affluent de la Sanaga.

Le rôle du barrage de retenue de Bamendjin, d'une capacité de 1800 hm³, est de régulariser le débit de la Sanaga en période d'étiage en vue d'assurer un bon niveau de production d'énergie électrique à EDEA et SONG LOULOU, ainsi que d'autres aménagements qui pourraient être construits en aval.

C.2.3.2. Voies d'accès

L'accès Depuis Douala ou Yaoundé, se fait en empruntant :

- le tronçon bitumé Douala - Bafoussam sur 275 Km ;
- le tronçon bitumé Yaoundé – Bafoussam sur 283 Km ;

Soit ensuite :

Par FOUMBOT (route de Foumban) :

- Un tronçon bitumé Bafoussam – BAIGON sur 37 Km ;
- Puis, la route à revêtement latéritique BAIGON - BAMENDJIN sur 30 Km environ.

Par MBOUDA (route de Bamenda) :

- Un tronçon bitumé Bafoussam - Mbouda sur 30 Km ;

Puis une piste carrossable Mbouda - Bamendjin sur 30 Km.



Figure 7 : Vue du barrage réservoir de Bamendjin

C.2.3.3. Ouvrages de l'aménagement

Tableau 10 : Ouvrages du barrage réservoir de Bamendjin

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable |
|--|--|------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| A – OUVRAGE GENIE CIVIL | | | | | | | |
| DIGUE PRINCIPALE Ouvrage en terre et enrochement. L= 245.0 m H= 17.0 m V. Remblais = 52.000 m ³ | Très bon | 50 ans | 936 000 000 | Juillet 1974 | 191 000 000 | 2020 | 0 |
| EVACUATEUR DE CRUES Ouvrage en béton armé L= 35.0 m, H= 20.0 m V. bétons = 8.000 m ³ | Très bon | 50 ans | 1 600 000 000 | Juillet 1974 | 561 000 000 | 2020 | 0 |
| EQUIPEMENT D'AUSCULTATION Piézomètres et sources | | 20 ans | | Juillet 1974 | | 2020 | |
| BATIMENTS 03 Bureaux en matériaux définitif Superficie 65.0 m ² Centrale thermique ossature métallique, 93.5 m ² | Bon Moyen | 25 ans | 32 000 000 | Juillet 1974 | 12 000 000 | 2020 | 0 |
| LOGEMENTS Surface totale 848.5 m² 1 cases de Direction, 1 case cadres 1 case Chef de barrage 1 case de passage EO/M 4 cases pour ouvriers 1 club | Bon Bon Moyen Moyen Mauvais Moyen | 25 ans | 170 000 000 | Juillet 1974 | 29 000 000 | 2020 | 0 |
| VOIES D'ACCES ET OUVRAGES D'ARTS Route Foumbot - Bamendjin | Très Bon | 5 ans | 89 000 000 | Juillet 1974 | 30 000 000 | 2020 | |
| B- EQUIPEMENTS ELECTROMECANIQUES | | | | | | | |
| VANTELLERIE 03 Vannes de restitution Type secteur, 6.0 m x 4.0m Portique amont Portique aval 03 Batardeaux amont 03 Batardeaux aval | Bon | 25 ans | 371 000 000 | Juillet 1974 | 124 000 000 | 2020 | 0 |
| CENTRALE DIESEL 02 Groupes électrogènes ALSTHOM type 4R | Bon | 20 ans | 1 897 000 000 | Juillet 1974 | 6 000 000 | 2020 | 0 |

| Désignation / Descriptif | Etat | Durée de vie technique | Valeur estimative de remplacement | Date d'acquisition | Coût d'acquisition | Date de renouvellement prévue | Valeur nette comptable |
|--|---------|------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| RESEAU D'ECLAIRAGE ET DE DISTRIBUTION Equipement électrique du barrage et de la cité d'exploitation comprenant la ligne d'alimentation et de distribution de la cité et du barrage | Bon | 10 ans | 33 000 000 | Juillet 1974 | 11 000 000 | 2020 | 0 |
| EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DE LA CENTRALE THERMIQUE Equipement électrique groupe électrogène et auxiliaires continus | Bon | 20 ans | 24 000 000 | Juillet 1974 | 8 000 000 | 2020 | 0 |
| EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MT 02 Batteries 12V 750A 200Ah | Bon | 5 ans | 1 000 000 | Juillet 1974 | 0 | 2020 | 0 |
| MATERIEL DIVERS Installation échelle d'étiage en base émaillée Installation réseau d'eau potable avec groupe électropompe, un décanteur, deux filtres, deux pompes de refoulement, une cuve métallique, un château d'eau y compris tuyauterie | Mauvais | 10 ans | 87 000 000 | Juillet 1974 | 29 000 000 | 2020 | 0 |
| EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION DU BARRAGE | | 25 ans | 5 239 000 000 | Juillet 1974 | 1 001 000 000 | 2020 | |

C.3. Consistance des prestations

Les prestations consistent en la souscription d'une POLICE ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES accordant une multiplicité de garanties et d'options pour une couverture adaptée aux conditions d'exploitation des ouvrages.

C.3.1. Description des garanties

Tableau 11 : Garanties souscrites pour les barrages réservoirs de Mbakaou, Mapé et Bamendjin

| Garanties | Barrage réservoir de Mbakaou | Barrage réservoir de Mapé | Barrage réservoir de Bamendjin |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Responsabilité civile exploitation | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Incendie, Explosions, chute de la foudre et risques annexes : - Dommages aux appareils électriques ; - Dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tous risques informatiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bris de machine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Multirisques habitation et multirisques bureaux | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

C.3.2. Capitaux assurés

Tableau 12 : Capitaux garantis pour les barrages réservoirs

| Garanties | Capitaux assurés (En FCFA) | | |
|--|-------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| | Barrage réservoir de Mbakaou | Barrage réservoir de Mapé | Barrage réservoir de Bamendjin |
| Responsabilité civile exploitation | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 |
| Incendie, Explosions, chute de la foudre et risques annexes : - Dommages aux appareils électriques ; - Dommages aux appareils mécaniques et hydromécaniques - Dégâts des eaux et notamment ceux consécutifs des crues exceptionnelles - Vol, vol aggravé et/ou braquage - Privation de jouissance - Pertes indirectes - Choc de véhicules terrestres et chute d'appareil de navigation aérienne - Honoraires d'expert - Recours des voisins et des tiers - Grèves, émeutes, vandalismes, sabotage - Bris de glace | 3 235 000 000 | 29 836 220 000 | 1 961 000 000 |

| Garanties | Capitaux assurés (En FCFA) | | |
|--|-------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| | Barrage réservoir de Mbakaou | Barrage réservoir de Mapé | Barrage réservoir de Bamendjin |
| - Tornade, ouragan, tremblement de terre, etc... | | | |
| Bris de machine | 301 000 000 | 1 015 100 000 | 178 000 000 |
| Multirisques habitation et multirisques bureaux | 46 000 000 | 1 094 000 000 | 41 000 000 |

C.4. Exclusions et déchéances

Outre les exclusions et déchéances contenues dans les conditions générales des contrats d'assurance validées par l'administration compétente, aucune autre exclusion ni déchéance n'est prévue pendant l'exécution du présent contrat.

C.5. Franchises

Les franchises de garantie devront être clairement indiquées dans les conditions particulières du contrat que l'assureur se propose d'offrir.

D. Dispositions communes à tous les lots

D.1. Responsabilités du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'ouvrage est tenu de :

- Fournir à l'Assureur les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux différents sites gérés par EDC
- Assurer à l'Assureur protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission
- Assurer la sécurité de l'aménagement à travers un système de gardiennage et réglementer les accès aussi bien du personnel EDC ou des entreprises tierces ;
- Veiller à la maintenance régulière des équipements et ouvrages et de disposer des cahiers et/ou fichiers de maintenance à cet effet ;
- Maintenir tous les systèmes de protection contre les incendies installés dans les aménagements conformément aux règles de l'art ;
- Veiller au contrôle et auscultation des ouvrages et équipements ;
- Respecter les règles environnementales et sociales ;
- Veiller à la gestion des crues exceptionnelles.

D.2. Responsabilités de l'Assureur

L'Assureur exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

L'Assureur est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

Pour chaque lot, l'Assureur devra garantir contre les dommages énumérés à la rubrique intitulée « consistance des prestations », tenant compte du descriptif détaillé des Ouvrages et des capitaux garantis.

Pour rappel, en cas de sinistre, l'Assureur est tenu de payer une indemnité à hauteur de la valeur du bien endommagé (et des conséquences y afférentes) et d'assister le Maître d'Ouvrage dans les réparations urgentes.

D.3. Profil de l'Assureur

L'Assureur devra remplir les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et devra être agréé par le Ministère en charge des Finances.

L'Assureur devra justifier d'une forte expérience dans la branche d'assurance concernée par le présent appel d'offres et d'une solide capacité financière avec une couverture des engagements réglementés (CER) et une Couverture de la marge de solvabilité (CMS) d'au moins 100% pour les trois derniers exercices clos.

En particulier, il est attendu dans le cadre de ces prestations que l'Assureur :

- justifie d'une expérience d'au moins 05 ans dans le domaine des assurances des risques techniques ou industriels ;
- dispose d'une capacité financière suffisante pour couvrir les éventuels sinistres dans les aménagements hydroélectriques objet de l'appel d'offres, tout en permettant la continuité de service des ouvrages et équipements ;
- justifie d'une représentativité sur l'ensemble du territoire national dont en particulier une Agence dans les régions suivantes : Centre, Est, Adamaoua, Ouest, Sud.
- dispose de traité de réassurance internationale en cours de validité ;
- dispose d'experts reconnus capables d'effectuer de façon professionnelle et satisfaisante une évaluation des dommages dans le domaine des barrages réservoirs, barrages hydroélectriques et réseaux électriques. En particulier, Pour la gestion du contrat, l'assureur devra mobiliser le personnel clé ci-après :
 - o un Gestionnaire de police : de niveau Diplôme Bac + 5 en assurance justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience ;
 - o un Gestionnaire des sinistres : de niveau Diplôme Bac + 3 en assurance justifiant d'au moins cinq (05) ans d'expérience ;
 - o un expert du Génie Civil : de niveau BAC + 5 justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience ;
 - o un expert du Génie Electrique : de niveau BAC + 5 justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience ;
 - o un expert en équipement hydromécanique : de niveau BAC + 5 justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience.

Pour ce personnel clé, l'assureur devra présenter les CVs et justificatifs des diplômes. Il est entendu que le même personnel clé peut être mobilisé pour plusieurs lots.

D.4. Gestion des sinistres

L'Assureur devra préciser les mécanismes de gestion des sinistres, ainsi que les modalités de mise en jeu des garanties (nombre de pièces constitutives du dossier sinistre ; délai de traitement ; délai de paiement ; autres modalités de prise en charge). L'Assureur devra notamment préciser toutes les pièces justificatives à fournir par l'assuré et indiquer les potentielles exclusions liées au contrat d'assurance.

En cas de sinistre :

- le Maître d'ouvrage notifie à l'Assureur par écrit au maximum cinq (05) jours suivant le sinistre survenu ;
- l'assureur notifie par tout moyen laissant trace écrite au Maître d'ouvrage, la bonne réception du courrier dans un délai de 24 heures ;
- l'assureur dispose de 72 heures à compter de la date du courrier pour se rendre sur le lieu du sinistre ;
- une fois sur le lieu du sinistre, l'Assureur dispose d'un délai de 72 heures pour transmettre au Maître d'ouvrage un rapport détaillé du sinistre ;

- l'assureur devra indemniser les sinistres conformément aux clauses contractuelles et dans le strict respect des délais.

N.B : Les différents frais liés au déplacement de l'équipe de l'Assureur sont à sa charge. Il devra donc en tenir compte dans l'évaluation de son offre.

Le Maître d'ouvrage est ouvert à toute suggestion de la part de l'Assureur pour la gestion des sinistres.

D.5. Supervision des assurances

Une commission de suivi et de recette technique présidée par le Maître d'Ouvrage fera un suivi de l'exécution du marché.

D.6. Durée du contrat

La durée des assurances objet du présent appel d'offres s'étale sur vingt-quatre (24) mois dont une tranche ferme de 12 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage et une tranche conditionnelle de 12 mois suivant les modalités prévues au CCAP.

Les prestations seront fournies par l'Assureur dans la limite de la période de validité du marché.

D.7. Rapports à soumettre

Au cours de sa mission, l'Assureur devra préparer et soumettre au Maître d'Ouvrage les rapports suivants :

- un rapport de démarrage comprenant notamment **(i)** la composition de l'équipe dédiée à la mission et les tâches affectées à chaque membre, **(ii)** la méthodologie prévue pour l'exécution de la mission, **(iii)** une descente sur le terrain pour une analyse approfondie des risques liés à l'exploitation des ouvrages, assortie de recommandations sur les mesures à prendre par le Maître d'Ouvrage pour mitiger ces risques ;
- des rapports trimestriels présentant l'état d'exécution de la prestation en faisant ressortir les statistiques de gestion, la sinistralité et toute recommandation pertinente au Maître d'Ouvrage sur les domaines nécessitant une attention particulière ;
- un rapport circonstanciel en cas de sinistre ;
- un rapport annuel d'exécution du contrat pour chaque tranche.

Ces rapports seront examinés et approuvés par la Commission de suivi et recette technique du contrat. Sur la base des rapports de suivi susmentionnés, la commission se prononcera sur les prestations réalisées et établira séance tenante un Procès-verbal.

PIECE N°7 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1. Généralités ----- | 92 |
| Article 1 Objet du Marché ----- | 92 |
| Article 2 Procédure de passation du Marché----- | 92 |
| Article 3 Définitions et attributions ----- | 92 |
| Article 4 Langues, lois et réglementations applicables----- | 92 |
| Article 5 Pièces constitutives du Marché ----- | 93 |
| Article 6 Textes généraux applicables ----- | 93 |
| Article 7 Communication ----- | 93 |
| Article 8 Ordres de service ----- | 93 |
| Article 9 Marché à tranche(s) conditionnelle(s) ----- | 94 |
| Article 10 Matériel et personnel de l'Assureur ----- | 94 |
| 2. Clauses financières----- | 95 |
| Article 11 Garanties et cautions----- | 95 |
| Article 12 Montant du marché ----- | 95 |
| Article 13 Lieu et mode de paiement----- | 95 |
| Article 14 Variation des primes----- | 95 |
| Article 15 Formules de révision des primes ----- | 95 |
| Article 16 Formules d'actualisation des primes----- | 95 |
| Article 17 Avances ----- | 95 |
| Article 18 Paiement des primes ----- | 95 |
| Article 19 Intérêts moratoires ----- | 96 |
| Article 20 Pénalités de retard----- | 96 |
| Article 21 Décompte final ----- | 96 |
| Article 22 Décompte général et définitif ----- | 96 |
| Article 23 Régime fiscal et douanier ----- | 96 |
| Article 24 Timbres et enregistrement des Marchés ----- | 96 |
| 3. Exécution des prestations----- | 97 |
| Article 25 Consistance des prestations----- | 97 |
| Article 26 Période d'exécution du Marché ----- | 97 |
| Article 27 Obligations du Maître d'Ouvrage ----- | 97 |
| Article 28 Obligations de l'Assureur----- | 97 |
| Article 29 Programme d'exécution----- | 97 |
| Article 30 Agrément du personnel ----- | 97 |
| Article 31 Sous-traitance----- | 97 |
| 4. Recette des prestations ----- | 98 |
| Article 32 Commission de suivi et de recette ----- | 98 |
| Article 33 Recette des prestations----- | 98 |

| | |
|--|-----------|
| 5. Dispositions diverses ----- | 99 |
| Article 34 Cas de force majeure ----- | 99 |
| Article 35 Modifications du Marché----- | 99 |
| Article 36 Différends et litiges----- | 99 |
| Article 37 Résiliation du marché ----- | 99 |
| Article 38 Edition et diffusion du Marché----- | 99 |
| Article 39 Domicile de l'Assureur ----- | 99 |
| Article 40 et dernier : Entrée en vigueur du Marché----- | 99 |

1. Généralités

Article 1 Objet du Marché

Le présent Marché a pour objet la souscription par EDC DES POLICES D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES LIEES A L'EXPLOITATION DES BARRAGES RESERVOIRS DE MBAKAOU, MAPE, BAMENDJIN, ET DES AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE LOM PANGAR, MEMVE'ELE ET LEURS RESEAUX ASSOCIES, au titre des exercices 2024 et 2025.

Article 2 Procédure de passation du Marché

Le présent Marché est passé selon la procédure d'Appel d'Offres National Restreint (AONR).

Article 3 Définitions et attributions

3.1. Définitions générales :

- L'Autorité Contractante est le **Directeur Général de Electricity Development Corporation**. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et à la transmission de copie à l'organisme chargé de la régulation et au Ministre chargé des Marchés Publics.
- L'Autorité en charge du contrôle externe de l'effectivité et de la conformité de la réalisation de la prestation est : **le Ministère des Marchés Publics**.
- Le Maître d'Ouvrage est le **Directeur Général de EDC**. Il représente l'administration souscriptrice des polices d'assurance.
- Le Chef de Service du Marché est le **Directeur de l'Exploitation**. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du Marché est le **responsable de l'exploitation des ouvrages pour chaque lot**. Il est responsable du suivi technique du Marché. Il rend compte au Chef de Service du Marché.
- La Maîtrise d'œuvre est assurée par la Commission de suivi et de recettes techniques du marché.
- **Le Conseil d'Administration de EDC** assure le contrôle de conformité de l'exécution du marché et délivre les visas préalables requis, le cas échéant.

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : **le Directeur Général de EDC** ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Directeur Général de EDC** ;
- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Directeur Général de EDC** ;
- Le responsable chargé du paiement est : **Le DCF de EDC**
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : **Le Directeur de l'Exploitation de EDC**.

Article 4 Langues, lois et réglementations applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. L'Assureur s'engage à observer les traités, les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du Marché.

Si ces traités, lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés après la signature du Marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 Pièces constitutives du Marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission de l'assureur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références ;
3. Le contrat d'assurance ;
4. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
5. Les termes de références ;
6. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, l'état des prix forfaitaire, les sous-détails de prix, le Devis Estimatif ;
7. L'arrêté numéro 033/CAB/PM du 13 février 2007 fixant les dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux Marchés Publics de services et de prestations intellectuelles.

Article 6 Textes généraux applicables

Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- Le Code CIMA ;
- Le traité OHADA ;
- Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- La résolution N°120/CA/EDC du 09 Novembre 2018 portant Règles Internes relatives à la passation, à l'exécution et au contrôle des Marchés de EDC ;
- La circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;
- Les normes en vigueur ;
- D'autres textes spécifiques au domaine des assurances.

Article 7 Communication

Toutes les communications sont écrites au titre du présent marché et les notifications devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où l'Assureur est le destinataire :

Les correspondances seront valablement notifiées à son adresse ou à défaut à la Mairie de son lieu de localisation.

- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le : Directeur Général de EDC, siège de EDC sis à l'immeuble Hibiscus, service courrier, 4^{ème} étage avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur le cas échéant.

Article 8 Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 8.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé du Maître d'ouvrage et notifié à l'Assureur par ses services.

8.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais ou l'objectif seront signés par le Maître d'ouvrage et notifié à l'Assureur par ses services avec copie au Chef de Service, à l'Ingénieur.

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service et notifié au Maître d'œuvre ou l'Ingénieur le cas échéant.

8.4 Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service ou l'Ingénieur avec copie au Maître d'ouvrage.

8.5 Les ordres de service de suspension et de reprise de la couverture, pour cause de force majeur, seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par les services de ce dernier à l'Assureur avec copie au Chef de service, à l'Ingénieur, au Maître d'œuvre.

8.6 L'Assureur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'assureur d'exécuter les ordres de service à lui notifiés.

Article 9 Marché à tranche(s) conditionnelle(s)

9.1. Le marché se fera en deux (02) tranches :

- Une tranche ferme d'une durée d'exécution de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations ;
- Une tranche conditionnelle qui s'étendra également sur douze (12) mois à compter de l'Ordre de Service de démarrage des prestations de la tranche conditionnelle, conformément aux dispositions de l'article 9.2 ci-après.

9.2. À la fin de la tranche ferme, le Maître d'Ouvrage procèdera à la réception des prestations et délivrera une attestation de bonne exécution au Prestataire. Cette attestation conditionnera le début de la tranche conditionnelle du marché.

9.3. Le délai imparti pour la notification de l'ordre de service de commencer la tranche conditionnelle suivante est de quinze (15) jours avant le début de celle-ci.

Article 10 Matériel et personnel de l'Assureur

10.1 Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service. En cas de modification, l'Assureur proposera un personnel de compétence au moins égale ou un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

10.2 En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément du Maître d'œuvre dans les quatorze (14) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer la prestation. Le Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur disposera de sept (07) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.

10.3 Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation ou d'application des pénalités.

10.4 L'assureur utilisera le matériel approprié proposé dans son plan d'action pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

10.5 Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'ouvrage.

2. Clauses financières

Article 11 Garanties et cautions

11.1 Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 2% du montant TTC du contrat. Il est constitué et transmis au Chef Service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché. Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée dans un délai d'un mois suivant l'approbation des prestations sur la base d'un rapport dressé à cet effet, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'Assureur.

11.2 Cautionnement de garantie

Le cautionnement ou la retenue de garantie n'est pas requis pour les marchés de services et de prestations intellectuelles.

11.3 Cautionnement d'avance de démarrage

Aucune avance de démarrage ne sera consentie à l'Assureur.

Article 12 Montant du marché

Le montant du présent Marché est de..... en chiffres(en lettres) Francs CFA TTC ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) Francs F CFA ;
- Montant de la TSR/IR : _____ (____) Francs FCFA
- Montant de la TVA : _____ (____) Francs F CFA.
- Montant Net à percevoir =HTVA-TSR/IR _____ (____) Francs FCFA.

Article 13 Lieu et mode de paiement

13.1. Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en Francs CFA, soit (montant en chiffres et en lettres), par virement au compte n°_____ ouvert au nom de l'Assureur à la banque _____

13.2. Le paiement du montant TTC du Marché se fera conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA.

13.3. La monnaie de paiement est le Franc CFA.

Article 14 Variation des primes

Les primes **sont fermes et non révisables** sous réserve des variations des primes liées à l'évolution des risques et des branches pour lesquelles une prime provisionnelle a été prévue et perçue, les données réelles du risque n'étant connues qu'en fin d'exercice.

Article 15 Formules de révision des primes

La formule de révision des primes est la suivante : (à préciser par le soumissionnaire dans son offre)

Article 16 Formules d'actualisation des primes

L'actualisation des primes n'existe pas dans le cadre du présent Marché.

Article 17 Avances

Sans objet

Article 18 Paiement des primes

Conformément aux dispositions de l'Article 13 nouveau du Code CIMA, les sommes dues à l'Assureur seront payées après signature et enregistrement du marché sur présentation d'une facture certifiée en sept (07) exemplaires dont l'original timbré conformément à la réglementation en vigueur.

Le montant à payer à l'assureur sera mandaté comme suit :

- 97,8% versé directement au compte de l'assureur ;
- 2,2% versé au Trésor Public au titre de l'IR dû par l'assureur.

Ces chiffres sont susceptibles de variation en fonction de la réglementation en vigueur.

L'Ingénieur disposera d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au chef de service du marché, les décomptes qu'il a approuvés.

Le Chef de service dispose d'un délai de (14 jours maxi) pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au Maître d'Ouvrage.

Article 19 Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à la réglementation en vigueur.

Article 20 Pénalités de retard

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant du sinistre par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;
- b. Un millième (1/1000^{ème}) du montant du sinistre par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché.

Article 21 Décompte final

(Sans objet).

Article 22 Décompte général et définitif

(Sans objet).

Article 23 Régime fiscal et douanier

Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges du prestataire et interviennent dans la formation des sous-détails des primes hors taxes.

La prime TTC s'entend TVA incluse.

Article 24 Timbres et enregistrement des Marchés

Sept (07) exemplaires originaux du Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais de l'Assureur, conformément à la réglementation en vigueur.

3. Exécution des prestations

Article 25 Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Marché concernent la souscription par EDC DES POLICES D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES LIEES A L'EXPLOITATION DES BARRAGES RESERVOIRS DE MBAKAOU, MAPE, BAMENDJIN, ET DES AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE LOM PANGAR, MEMVE'ELE ET LEURS RESEAUX ASSOCIES, au titre des exercices 2024 et 2025.

La consistance de ces prestations est décrite dans les Termes de référence.

Article 26 Période d'exécution du Marché

La période d'exécution des prestations objet du présent Marché est de **vingt-quatre (24) mois** répartis comme suit :

- Une tranche ferme d'une durée d'exécution de douze (12) mois au titre de l'exercice 2024 à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations ;
- Une tranche conditionnelle qui s'étendra également sur douze (12) mois au titre de l'exercice 2025 à compter de l'Ordre de Service de démarrage des prestations de la tranche conditionnelle, si le Maître d'Ouvrage à travers la commission de suivi et recette technique, émet un avis favorable sur l'exécution de la tranche ferme.

Article 27 Obligations du Maître d'Ouvrage

27.1 Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir à l'Assureur les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux différents sites gérés par EDC.

27.2 Le Maître d'Ouvrage lui assure protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 28 Obligations de l'Assureur

28.1. L'Assureur exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

28.2. L'Assureur est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

Article 29 Programme d'exécution

Le programme d'exécution devra être conforme aux termes de référence.

Article 30 Agrément du personnel

Sans objet

Article 31 Sous-traitance

Sans objet.

4. Recette des prestations

Article 32 Commission de suivi et de recette

La réception des prestations se fera à EDC par la **Commission de Suivi et de Recette Technique** assurée par un Comité mis en place par le Maître d'Ouvrage. Ce comité est composé des membres ci-après :

32.1. Composition

- | | |
|---|--------------|
| - Le Maître d'Ouvrage ou son représentant, | Président ; |
| - Le Chef de Service du Marché, | Membre ; |
| - L'Ingénieur du Marché, | Rapporteur ; |
| - Un représentant de la Division des Marchés, | Membre ; |
| - Deux personnels de EDC, désignés par le Maître d'Ouvrage, Membres ; | |
| - L'Assureur, | Invité. |

Les membres de la Commission sont invités aux travaux par courrier au moins 10 jours avant la date de la séance de la Commission.

32.2. Suivi des prestations :

Le suivi des prestations est fait quotidiennement par l'Ingénieur du Marché.

L'Assureur fait tenir des rapports de suivi à la Commission de Suivi et de Recette Technique avec copies au Maître d'Ouvrage.

Article 33 Recette des prestations

La recette des prestations est faite au terme de chaque tranche (ferme et conditionnelle) par la commission visée à l'article 32. Sur la base des Rapports de suivi susmentionnés, la commission se prononcera sur les prestations réalisées et établira séance tenante un Procès-verbal de recette.

A l'issue de cette réception, l'Autorité Contractante procèdera à la restitution au Prestataire, du cautionnement définitif.

Une évaluation du contrat arrivé à échéance sera faite à la diligence de l'Autorité contractante.

5. Dispositions diverses

Article 34 Cas de force majeure

La force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible empêchant l'Assureur de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure devront être signalés au Maître d'Ouvrage dans un délai de 72 heures à compter du début de l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas, il appartient au Maître d'Ouvrage de faire apprécier par une Commission constituée à cet effet les cas de force majeure évoqués.

Article 35 Modifications du Marché

Les dispositions du présent Marché ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant.

Article 36 Différends et litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes dans le cadre de l'exécution du présent Marché devra faire l'objet d'une tentative de conciliation.

A défaut d'un règlement amiable, ledit litige sera porté devant les juridictions prévues à l'article 30 du code CIMA.

Article 37 Résiliation du marché

Le présent Marché peut être résilié comme prévu dans les articles 13,15, 17, 21, 23, 25, 40 et 41 du Code CIMA et à la résolution N°120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant Règles Internes relatives à la passation, à l'exécution et au contrôle des Marchés de EDC.

Article 38 Edition et diffusion du Marché

Vingt (20) exemplaires du présent Marché seront édités par les soins de l'Autorité Contractante, et notification sera faite à l'Assureur.

Article 39 Domicile de l'Assureur

L'Assureur est domicilié à.....

Article 40 et dernier : Entrée en vigueur du Marché

Le présent Marché deviendra définitif après sa signature par l'Autorité contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification à l'Assureur par ce dernier.

PIECE N°8 : MODELE DE MARCHE

MARCHE N° _____ /M/EDC/DG/CIPM/2024

PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 01/AONR/EDC/CIPM/2024 DU 20 MARS 2024 POUR LA SOUSCRIPTION DES
POLICES D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES LIEES A L'EXPLOITATION DES
BARRAGES RESERVOIRS DE MBAKAOU, MAPE, BAMENDJIN, ET DES
AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE LOM PANGAR, MEMVE'ELE ET LEURS
RESEAUX ASSOCIES

TITULAIRE : [indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P: _____ à _____, Tel _____ Fax: _____

N°R.C: _____ A à _____

N°Contribuable : _____

OBJET DU MARCHE : SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES LIEES A L'EXPLOITATION DES BARRAGES RESERVOIRS DE MBAKAOU, MAPE, BAMENDJIN, ET DES AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE LOM PANGAR, MEMVE'ELE ET LEURS RESEAUX ASSOCIES

LOT N° : _____

PERIODE D'EXECUTION :

MONTANT EN FCFA :

| MONTANTS | TRANCHE FERME | TRANCHE CONDITIONNELLE | TRANCHE FERME & CONDITIONNELLE |
|----------------|---------------|------------------------|--------------------------------|
| HTVA | | | |
| TTC | | | |
| AIR | | | |
| NET A MANDATER | | | |

FINANCEMENT : Budget de EDC - Exercices 2024 et 2025

IMPUTATION : F050118, F010115, F020115, F030116, I041401

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

Entre : L'Autorité Contractante

D'une part, représentée par

Et

La Société _____
B.P: _____ Tel: _____ Fax: _____
N°R.C: _____
N° Contribuable: _____

Représentée par Monsieur/ Madame _____, son (préciser qualité), ci-après
dénommée «***l'Assureur***»

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

Titre I: Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP) ;

Titre II : Termes de référence

Titre III : Bordereau des Primes Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Estimatif (DE)

Page _____ et dernière du **MARCHE N° _____ /M/EDC/DG/CIPM/2024 DU _____**
Passé après Appel d'Offres Restraint N° 01/AONR/EDC/CIPM/2024 DU 20 MARS 2024

Avec _____,

Souscription de(s) police(s) d'assurance par _____

PERIODE D'EXECUTION : 24 mois

Montant du marché en FCFA :

| MONTANTS | TRANCHE FERME | TRANCHE CONDITIONNELLE | TRANCHE FERME & CONDITIONNELLE |
|----------------|---------------|------------------------|--------------------------------|
| HTVA | | | |
| TTC | | | |
| AIR | | | |
| NET A MANDATER | | | |

Lu et accepté par l'Assureur

Yaoundé, le.....

L'Autorité contractante

Yaoundé, le.....

Enregistrement

Yaoundé, le.....

PIECE N°9 : MODELES DES PIECES A UTILISER

Note relative aux modèles des pièces à utiliser

Le soumissionnaire devra compléter et présenter dans son offre le Modèle de soumission en conformité avec les dispositions contenues dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Il doit fournir une caution de soumission en utilisant le modèle présenté dans cette pièce. Le projet de marché doit inclure toutes les corrections ou les modifications apportées à l'offre retenue résultant des corrections des erreurs, conformément à l'Article 30.2 du RGAO, de l'actualisation du prix en application, le cas échéant, de l'Article 11.4 du RGAO du fait de la durée de l'évaluation des offres, du choix d'une offre alternative, de l'acceptation de variations jugées acceptables ou tout autre modification mutuellement acceptable et permise par le Dossier d'Appel d'Offres, tel qu'un changement dans le personnel-clé, de sous-traitant, du programme d'exécution des travaux, etc.

Les modèles de Cautionnement définitif et de caution d'avance de démarrage ne doivent pas être remplis au moment de la préparation des offres. Seul le Soumissionnaire retenu sera invité à fournir le Cautionnement définitif et la caution d'avance de démarrage, le cas échéant, en conformité avec le modèle présenté dans cette pièce. Tout manquement par l'Entrepreneur à ses obligations au titre du présent marché, est constitutif d'une cause de saisie du cautionnement définitif sous réserve que ledit manquement ait été établi par le Maître d'Œuvre/Maître d'Ouvrage. Dès l'appel dudit cautionnement, le garant est tenu de s'exécuter sans aucune forme de procédure.

Table des modèles

| | |
|---|------------|
| Annexe n° 1 : Modèle de déclaration d'intention de soumissionner ----- | 108 |
| Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission----- | 109 |
| Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif ----- | 110 |

Annexe n° 1 : Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de _____, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres _____ N° _____ du _____ pour la souscription de(s) police(s) d'assurance de la _____.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Nom, signature et cachet du Prestataire

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que [nom du soumissionnaire], ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du [date de dépôt de l'offre] pour [nom et/ou description des prestations] (ci-dessous désigné : «l'offre »)

Nous [nom de la banque ou de la compagnie d'assurance agréée dans la branche caution] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque ou de la compagnie d'assurance] (ci-dessous désigné comme « la banque » ou la compagnie d'assurance), sommes tenus à l'égard de [l'Autorité contractante] pour la somme de _____ francs CFA que l'organisme financier s'engage à régler intégralement [indiquer l'Autorité contractante], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée par la Soumission dans son offre;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [indiquer l'Autorité contractante] pendant la période de validité.
 - a. Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. Manque à fournir la garantie tenant lieu de cautionnement définitif comme prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à [indiquer l'Autorité contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que [indiquer l'Autorité contractante] soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [indiquer l'Autorité contractante] notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle(s) condition(s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de [indiquer l'Autorité contractante] tendant à la faire jouer devra parvenir à l'organisme financier dans ce délai.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

À....., le.....

[Signature de la banque]

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné «**le Maître d'Ouvrage** »

Attendu que..... [Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné «L'Assureur», s'est engagé, en exécution du marché désigné «le marché», à assurer

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'Assureur remettra [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] un cautionnement définitif, d'un montant égal à ___% du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'Assureur ce cautionnement,

Nous, _____ [nom et adresse de l'organisme financier], représenté par _____ [noms des signataires], ci-dessous désigné «la banque ou la compagnie d'assurance », nous engageons à payer au **Maître d'Ouvrage** dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Cocontractant n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de _____ [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché à l'Assureur par le Maître d'Ouvrage. La caution sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans autre forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par **le Maître d'ouvrage** au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à l'organisme financier pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier.

à....., le.....

[Signature de l'organisme financier]

**PIECE N°10 : LISTE DES ETABLISSEMENTS
BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS
AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS ET HABILITÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS AU CAMEROUN

| N° | Liste des établissements de crédit | Sigle |
|----|--|-------------------|
| 01 | Access Bank Cameroon, B.P.6000, Yaoundé; | ACCESS BANK |
| 02 | Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé | FIRST BANK |
| 03 | BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR) B.P. 34 692, Yaoundé | BANGE CMR |
| 04 | Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala | BACM |
| 05 | Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé | BC-PME |
| 06 | Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK Cameroun) B.P. 600, Douala | BGFIBANK Cameroun |
| 07 | Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala | BICEC |
| 08 | Citibank Cameroon (Citibank Cameroon) B.P. 4 571, Douala | Citibank |
| 09 | Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala | CBC |
| 10 | Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 6 578, Yaoundé | CCA-BANK |
| 11 | Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala | ECOBANK |
| 12 | La Régionale Bank, B.P.30 145, Yaoundé; | REGIONAL BANK |
| 13 | National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé | NFC-Bank |
| 14 | Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala | SCB-Cameroun |
| 15 | Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala | SGC |
| 16 | Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala | SCBC |
| 17 | Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala | UBC |
| 18 | United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala | UBA |

LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE AGRÉÉES ET HABILITÉES À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS AU CAMEROUN

| N° | Liste des Compagnies d'assurance |
|----|---|
| 01 | Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala |
| 02 | Area Assurances, B.P. 15 584, Douala |
| 03 | Atlantique Assurances Cameroun IARDT, B.P. 3 073, Douala |
| 04 | Chanas Assurances, B.P. 109, Douala |
| 05 | CPA S.A, B.P. 54, Douala |
| 06 | Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala |
| 07 | Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala |
| 08 | Prudential Beneficial General Insurance, B.P. 2 328, Douala |
| 09 | ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P. 12 125, Douala |
| 10 | SAAR, B.P. 1 011, Douala |
| 11 | Sanlam Assurances Cameroun, B.P. 12 125, Douala |
| 12 | Zenithe Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala |